ORGANE OFFICIEL DES ÉLUS

LE BULLETIN DES COMMUNES

MAGAZINE MENSUEL
N° 01 • NOVEMBRE 2026
Le magazine des élus et décideurs territoriaux



SPÉCIAL SUD-EST

Territoires au cœur des transitions

Énergie, eau, logement, services publics : comment les communes du littoral, des vallées et de la montagne préparent les vingt prochaines années.

SOLAIRE
Produire sans artificialiser p. 26

SERVICES PUBLICS
Préserver la proximité p. 48

SANTÉ
Rapprocher les soins des habitants p. 81



TERRITOIRES



VIE LOCALE



ÉNERGIE



INNOVATION



PUBLICITÉ

ÉDITO

Sud-Est : des territoires au cœur des transitions

De la Méditerranée aux Alpes, le Sud-Est doit concilier transition énergétique, préservation des ressources et qualité de vie.

Le Sud-Est entre dans une phase où les transitions ne se lisent plus seulement dans les plans publics : elles modifient déjà les paysages, les investissements et les habitudes. Sur le littoral méditerranéen comme dans les vallées alpines, la question énergétique rejoint désormais celle de l'eau, de la chaleur, du logement, des mobilités et de l'emploi. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a produit 17,3 TWh d'électricité en 2025 ; les énergies renouvelables représentent 71,1 % des capacités de production installées. Plus au nord, Auvergne-Rhône-Alpes reste l'un des grands pôles électriques français, avec 119,2 TWh produits en 2025 et une progression très forte du solaire.

Cette dynamique ne signifie pas que la transition sera simple. Le Sud-Est doit produire davantage d'énergie bas-carbone tout en protégeant des espaces agricoles, naturels et touristiques très sollicités. Il doit rénover un parc de logements soumis à deux contraintes désormais indissociables : conserver la chaleur en hiver, notamment en montagne, et préserver la fraîcheur pendant des étés plus longs et plus intenses. Il doit aussi sécuriser une ressource en eau dont les usages agricoles, domestiques, industriels et écologiques se retrouvent de plus en plus souvent en concurrence.

Le changement climatique accélère ces arbitrages. Météo-France projette pour Provence-Alpes-Côte d'Azur une hausse de la température moyenne annuelle de 2,2 °C à l'horizon 2050 par rapport à 1976-2005. Les épisodes de forte chaleur, les sols secs et le risque de feu augmentent, tandis que le littoral doit intégrer la montée du niveau marin. Dans ce contexte, la transition ne peut plus être réduite à une addition de panneaux solaires, de rénovations ou de plans sectoriels.

L'enjeu est territorial : produire là où les réseaux et les usages le permettent, économiser avant de construire de nouvelles capacités, adapter les bâtiments et les villes, restaurer les milieux naturels et soutenir des activités économiques compatibles avec les ressources disponibles. Le Sud-Est dispose d'atouts considérables : soleil, hydraulique, filières industrielles, savoir-faire du bâtiment, forêts, recherche et ingénierie. Mais la réussite dépendra moins d'un effet d'annonce que de la capacité à coordonner ces forces. Ce magazine part de cette réalité concrète : la transition est déjà engagée ; reste à savoir comment la rendre durable, acceptable et utile au quotidien.

La rédaction
Le Bulletin des Communes

L'OURS

LE BULLETIN DES COMMUNES
Magazine numérique mensuel · N° 01 · NOVEMBRE 2026

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Jacques Alvo

RÉDACTION EN CHEF
À compléter

RÉDACTION
Rédaction du Bulletin des Communes

CONCEPTION GRAPHIQUE
À compléter

ÉDITEUR
Raison sociale · forme juridique · capital

ADRESSE
Adresse complète du siège

RÉGIE PUBLICITAIRE
Maxime Leroy · MediaPartners Agency
maxime.leroy@bulletindescommunes.net
06 25 99 56 27

ISSN · DÉPÔT LÉGAL
ISSN à compléter · dépôt légal à la parution

CRÉDITS PHOTOS
© Le Bulletin des Communes (archives)

SITE
bulletindescommunes.net

PÉRIODICITÉ · DIFFUSION
Mensuel numérique · 39 720 décideurs territoriaux

LECTURE EN LIGNE
Kiosque : bulletindescommunes.net/kiosque

CONTACT RÉDACTION
redaction@bulletindescommunes.net

ABONNEMENT
Gratuit pour les élus et agents des collectivités

ANNONCEZ DANS LE BULLETIN
39 720 décideurs territoriaux chaque mois
Media Kit 2026 et devis →

Sommaire

N° 01 · NOVEMBRE 2026

Cliquez sur un titre pour y accéder



GRAND DOSSIER · SUD-EST

10 Sud-Est : des territoires en mouvement



ÉNERGIE & CLIMAT

26 Solaire : produire sans artificialiser



RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

70 Agriculture méditerranéenne : s'adapter

LE MAGAZINE

03 Édito

06 L'actualité du mois

ÉNERGIE & CLIMAT

26 Solaire dans le Sud-Est

27 Hydroélectricité

30 Biomasse et bois-énergie

31 Chaleur renouvelable

35 Rénovation énergétique

ÉCONOMIE & EMPLOI

37 Sud-Est : les filières qui tirent l'économie locale

38 Bois, biomasse et matériaux biosourcés

41 Les entreprises qui accélèrent la transition

42 Décarboner les PME

46 Former aux métiers de la transition énergétique et écologique

RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

70 Agriculture méditerranéenne

71 Villages du Sud-Est

74 Montagne et arrière-pays

75 Tiers-lieux, mobilité et services itinérants

79 Réduire les pertes et sécuriser les réseaux communaux

LE MAGAZINE

92 Finances locales : le point

94 Agenda du mois

GRAND DOSSIER · SUD-EST

10 Des territoires en mouvement entre littoral, montagne et arrière-pays

12 Littoral, montagne, arrière-pays

13 Quelles priorités face aux transformations des territoires ?

15 Ce que les élus attendent désormais des politiques de transition

18 Littoral, montagne et arrière-pays

20 Eau, mobilité, saisonnalité

21 Organiser l'accueil sans fragiliser les habitants

SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

48 Services publics locaux

49 Mutualiser sans éloigner

52 Réseaux intelligents et territoires

53 Guichets itinérants et permanences

57 Mutualiser sans diluer

VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

59 Adapter les villes du Sud-Est aux fortes chaleurs

60 Rénover, rafraîchir et consommer moins d'énergie

63 Loger les actifs et les saisonniers

64 Fraîcheur urbaine

68 Petites lignes, cars, vélo et covoiturage

SANTÉ & SOLIDARITÉS

81 Rapprocher les consultations des habitants du Sud-Est

82 Organiser les services autour des personnes âgées

85 Entreprendre autrement dans les territoires du Sud-Est

86 Prévention, télémédecine et parcours de soins

90 Parcours de soins


Hello*
les filières d'avenir tournées vers les énergies renouvelables et les services
ENGIE
240 000 emplois devraient être créés dans la filière des énergies renouvelables d'ici 2020**.
ENGIE prévoit 35 000 recrutements d'ici 2021 pour répondre à ses besoins en compétences. Le Groupe a déjà réalisé en 2018 plus de 12 600 recrutements en France dont 4 000 jeunes.
Plus d'informations sur engie.com
ENGIE vous accompagne dans la transition zéro carbone.
#JagisAvecENGIE
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
*Hello : bonjour. **Source Ademe et Ministère de la Transition écologique et solidaire.
ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 611 € - RCS NANTERRE 542 107 651. © Getty Images, Stocksy.

PUBLICITÉ

L'actualité du mois



Pose de panneaux photovoltaïques sur une toiture. © Le Bulletin des Communes (archives)

À LA UNE

Solaire : le Sud-Est dépasse 7 000 MW installés

Au 31 mars 2026, le parc photovoltaïque atteint 4 108 MW en Auvergne-Rhône-Alpes et 2 936 MW en Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le Service des données et études statistiques. Aux heures les plus ensoleillées, le solaire peut déjà couvrir près de la moitié de la consommation régionale. L'enjeu porte désormais sur le choix des sites : toitures, parkings et friches d'abord.



Autoconsommation collective : 2 620 opérations actives

Selon Enedis, 2 620 opérations d'autoconsommation collective étaient actives sur son réseau à la fin du troisième trimestre 2026, pour 433 130 kVA installés et près de 29 800 participants. Les collectivités jouent un rôle moteur. Ces opérations permettent de partager l'électricité produite sur un toit entre plusieurs bâtiments voisins.



Parkings : des ombrières solaires et végétalisées

Les parkings extérieurs de plus de 1 500 m² doivent intégrer des ombrières avec énergies renouvelables. Depuis fin 2025, des solutions mixtes associant photovoltaïque et végétalisation peuvent répondre à cette obligation, sous conditions. Ces ombrières offrent un double bénéfice : produire de l'électricité locale et apporter de l'ombre aux usagers pendant les mois les plus chauds.



Climat : +2,2 °C attendus en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Météo-France projette une hausse de la température moyenne annuelle de 2,2 °C à l'horizon 2050 par rapport à 1976-2005. Fortes chaleurs, sols secs et risque de feu augmentent. Ces projections invitent les communes à adapter dès maintenant leurs bâtiments, leurs espaces publics et leurs plans de prévention, en particulier dans les zones les plus exposées au risque de feu.



Hydroélectricité : 56 % de la production régionale

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'hydraulique a représenté 56 % de la production d'électricité en 2025. La modernisation du parc existant devient prioritaire. Le changement climatique, avec des hivers moins enneigés et des sécheresses plus longues, rend la gestion de la ressource en eau plus délicate pour les exploitants comme pour les communes situées en aval.

L'actualité du mois • suite



Auvergne-Rhône-Alpes : 119,2 TWh produits en 2025

La région reste l'un des grands pôles électriques français, avec une progression très forte du solaire en 2025. Cette dynamique s'accompagne d'investissements importants dans les réseaux de transport et de distribution d'électricité, pour accueillir les nouvelles installations et accompagner l'électrification des usages. Pour les collectivités, cette évolution ouvre des possibilités nouvelles d'autoconsommation et de partenariats avec les producteurs locaux.



Renouvelables : 71,1 % des capacités installées en PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur a produit 17,3 TWh d'électricité en 2025. Les énergies renouvelables représentent 71,1 % de ses capacités de production installées. La région reste toutefois très dépendante des importations d'électricité depuis les régions voisines, ce qui fait de la production locale et de la maîtrise des consommations un enjeu stratégique. La sobriété énergétique des bâtiments publics et l'équipement des toitures restent les leviers les plus accessibles pour les communes.



Littoral : intégrer la montée du niveau de la mer

Fortes chaleurs, sols secs et risque de feu ne sont pas les seuls effets du changement climatique dans le Sud-Est. Le littoral méditerranéen doit aussi intégrer la montée du niveau marin dans ses projets d'aménagement, d'urbanisme et d'infrastructures. Pour les communes littorales, cela suppose d'intégrer ce risque dans les documents d'urbanisme, de protéger les milieux naturels qui atténuent l'érosion et d'anticiper le devenir des équipements les plus exposés.



PUBLICITÉ

LE BULLETIN
DES COMMUNES

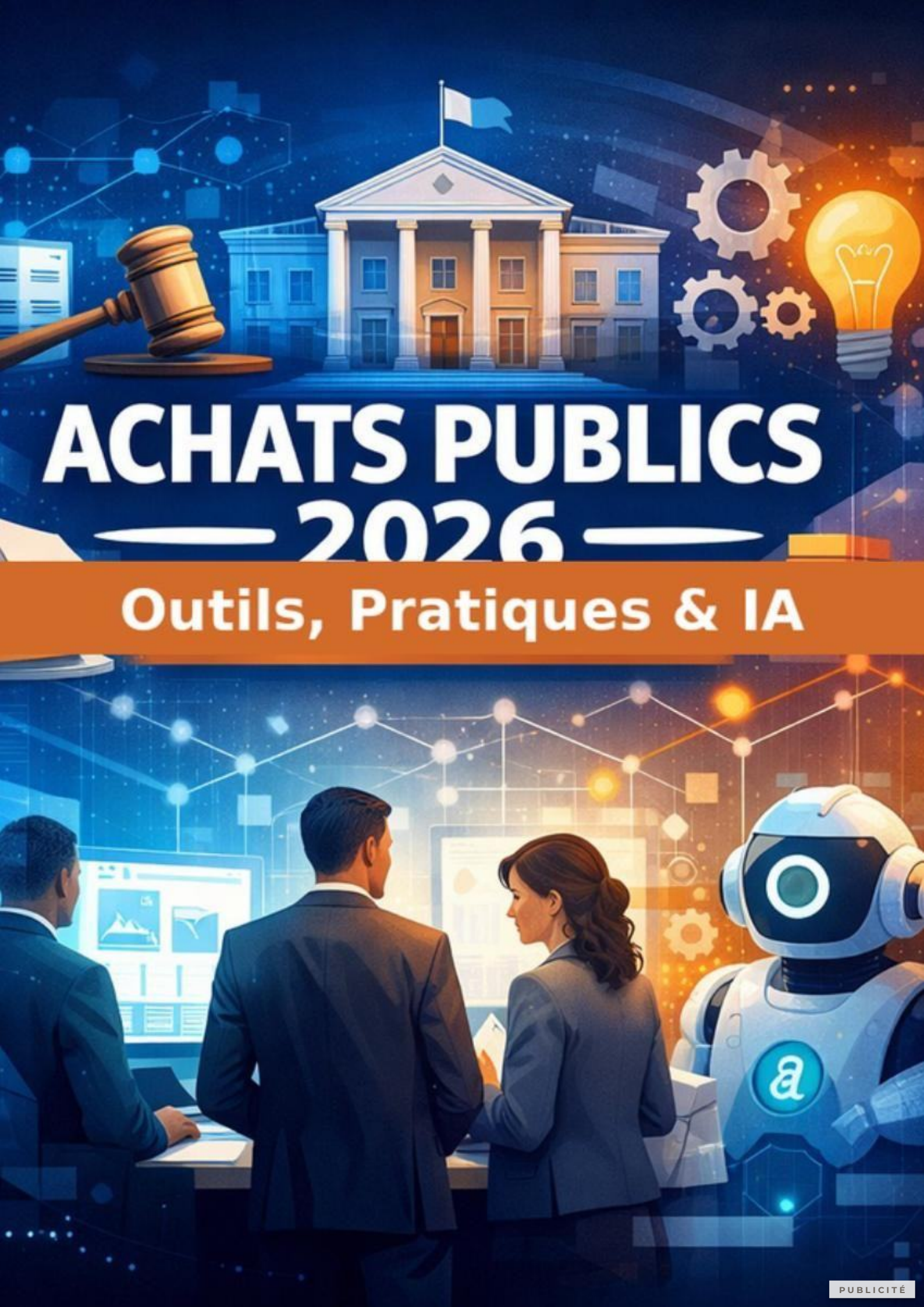


Rendez-vous sur notre **Portail National des Collectivités** pour suivre en temps réel **toute l'actualité des communes.**

www.bulletindescommunes.net

Suivez-nous sur :

PUBLICITÉ



PUBLICITÉ



GRAND DOSSIER

Sud-Est : des territoires en mouvement entre littoral, montagne et arrière-pays

Village du littoral méditerranéen, entre mer et montagne. © Le Bulletin des Communes (archives)

Littoral, métropoles, vallées et villages de montagne évoluent à des rythmes différents.

Littoral, montagne et arrière-pays : des territoires aux trajectoires liées.

Selon l'Insee, Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait 5 170 312 habitants au 1er janvier 2022, avec une croissance de 0,5 % par an entre 2016 et 2022, légèrement au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine (0,4 %). Le solde migratoire est devenu le premier moteur de cette hausse. Les écarts sont nets : le Var progresse de 0,8 % par an quand les Hautes-Alpes plafonnent à 0,1 %. Dans les sept bassins de montagne de la région, qui réunissent 83 700 habitants, la population a cessé d'augmenter depuis 2010 environ et recule dans le Grand Briançonnais et le Queyras, indique l'Insee (octobre 2025).

Le Sud-Est ne se résume ni à son littoral ni à ses métropoles. Entre Méditerranée, vallée du Rhône, massifs alpins, villes moyennes et arrière-pays, les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent des transformations rapides qui se croisent sans produire partout les mêmes effets. La région compte un peu plus de 5,2 millions d'habitants. Sa population continue de progresser surtout grâce aux arrivées de nouveaux résidents, alors que le vieillissement s'accentue.

AU SOMMAIRE DU DOSSIER

12 Une économie puissante mais exposée
13 Les priorités des élus
14 Parole d'élu
15 Ce que les élus attendent
16 Le Sud-Est en chiffres
18 Littoral, montagne et arrière-pays
19 Tourisme et services publics
20 Eau, mobilité, saisonnalité
21 Attractivité et habitants
24 Tribune
25 Ressources et limites

VINCI IMMOBILIER

VOUS RÊVEZ D'UN MÉTIER À FORT IMPACT ?

VOUS ÊTES À LA BONNE ADRESSE.



PUBLICITÉ

GRAND DOSSIER

Littoral, montagne, arrière-pays : une économie puissante mais exposée

Tourisme, industrie, logistique, agriculture : le Sud-Est repose sur plusieurs moteurs. Leur diversité protège, mais crée des besoins très différents.



Village du littoral et collines de l'arrière-pays. © Le Bulletin des Communes (archives)

> *« La question n'est donc pas de tourner le dos à cette activité, mais d'en réduire la vulnérabilité. »*

L'économie régionale repose sur plusieurs moteurs : tourisme, commerce, services, logistique, activités portuaires, industrie, aéronautique, défense, énergie, microélectronique, agriculture et économie maritime. En 2025, l'Insee a constaté une économie régionale résiliente mais moins dynamique, avec un emploi salarié encore en légère progression. L'industrie s'est stabilisée après plusieurs années de hausse, tandis que la construction est restée en difficulté et que l'hébergement-restauration a continué de soutenir l'activité.

D'après l'Insee, l'accueil des touristes générait en 2019 près de 124 000 emplois salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 8,9 % de l'emploi salarié privé, contre 6,2 % en moyenne nationale. Cette activité reste très saisonnière : dans le Var, la part de l'emploi touristique passe de 8,4 % en janvier à 19 % en août. Les Hautes-Alpes affichent le taux départemental le plus élevé (18,9 %), et les zones d'emploi de Sainte-Maxime et de Briançon dépassent respectivement 40 % et 37 %. Le Comité régional du tourisme a relevé en 2024 une fréquentation globale en hausse de 3 %.

Cette diversité limite la dépendance à un seul secteur, mais elle crée des besoins très différents. Les zones industrielles de Fos, de l'étang de Berre ou du Vaucluse s'interrogent sur la décarbonation, les réseaux électriques, l'hydrogène, la chaleur et l'eau. Les métropoles cherchent à attirer des activités à haute valeur ajoutée sans aggraver la congestion ni la pression foncière. Les territoires touristiques doivent adapter leur modèle à la chaleur, aux risques naturels et à l'évolution de l'enneigement. Les zones rurales veulent maintenir des emplois et des services sans perdre leur cadre de vie.

L'industrie reste un pilier moins visible que le tourisme. Au deuxième trimestre 2026, l'Insee dénombre un peu plus de 172 000 emplois salariés industriels en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le chiffre est bien inférieur à celui du tertiaire, mais l'effet d'entraînement est important sur la sous-traitance, les transports, l'ingénierie et les compétences techniques. La question centrale n'est donc plus de choisir entre industrie et environnement, mais de déterminer quelles activités peuvent se développer avec moins de carbone, moins de foncier et une meilleure maîtrise des ressources.

Le tourisme demeure l'un des grands marqueurs du Sud-Est. Il diffuse des revenus dans les hôtels, restaurants, commerces, activités culturelles, sports, transports et services. Il permet aussi à certains villages de conserver une offre qui serait difficile à maintenir avec la seule population permanente.

GRAND DOSSIER

Élus du Sud-Est : quelles priorités face aux transformations des territoires ?

Les priorités des élus varient selon la géographie et les compétences de chaque collectivité.

Parler des priorités des élus du Sud-Est comme d'un bloc unique serait trompeur. Un maire de village alpin, un président d'intercommunalité littorale, un département ou une métropole ne disposent ni des mêmes compétences ni des mêmes marges de manœuvre. Pourtant, plusieurs dossiers se croisent aujourd'hui avec une intensité particulière : logement, eau, énergie, mobilités, santé, développement économique et adaptation au climat.

La sobriété foncière s'impose désormais à l'agenda des élus. La loi de 2023 sur le zéro artificialisation nette, issue d'un accord en commission mixte paritaire en juillet 2023, maintient l'objectif de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Elle garantit à chaque commune un hectare, mobilisable seul ou mutualisé à l'échelle intercommunale. Les objectifs devaient entrer dans les schémas régionaux en novembre 2024, puis s'imposeront aux SCoT en février 2027 et aux PLU et PLUi en février 2028, rappelle la FFB (octobre 2025).

Le logement arrive rapidement au premier plan dans les territoires attractifs. Là où l'emploi et le tourisme progressent, le foncier devient rare et cher. Les élus doivent arbitrer entre construction, protection des terres agricoles, résidences secondaires, hébergement touristique et maintien d'une population permanente. Le sujet touche directement l'économie : une entreprise qui recrute peut perdre en attractivité si ses salariés ne trouvent pas à se loger à une distance raisonnable.



PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · VAR



© Le Bulletin des Communes

Taxe déchets incitative : au Pays de Fayence, 26 % d'ordures enfouies en moins avant même son entrée en vigueur

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 21 octobre 2026

Après cinq ans de préparation et une année test, le Pays de Fayence (Var) remplace la redevance incitative par une TEOM avec part incitative au 1er janvier 2027. Chiffres, calendrier, règles nationales et conditions pour reproduire la démarche.

La taxe déchets incitative remplacera la redevance incitative prévue au Pays de Fayence, dans le Var : après cinq ans de préparation et une année test, l'intercommunalité a choisi une taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec part incitative, appliquée au 1er janvier 2027, alors que ses ordures enfouies ont déjà baissé d'environ un quart.

Ce cas est donc instructif pour les élus qui envisagent une tarification incitative. Il montre qu'un projet bien préparé peut changer de forme en cours de route, sans perdre son objectif. D'abord, le point de départ est financier et environnemental. Selon l'intercommunalité, les coûts de traitement et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ont fortement augmenté.

De plus, le site d'enfouissement du Balançan a fermé en 2018. Le territoire devait donc réduire fortement ses ordures ménagères résiduelles. En décembre 2020, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité le principe d'une redevance incitative. Autrement dit, chaque foyer devait payer en fonction des déchets qu'il produit.

C'est sans doute le point le plus marquant. Avant toute facturation incitative, les tonnages ont déjà nettement baissé. Entre 2021 et 2024, la baisse atteint ainsi environ 26 %, selon nos calculs à partir des chiffres publiés. L'intercommunalité annonce de son côté une baisse de 30 % en quatre ans, contre environ 15 % en moyenne nationale.

D'une part, la phase de préparation a joué un rôle. Entre 2020 et 2025, le territoire a mené des études, installé des bacs pucés, mis en place un contrôle d'accès et développé des actions de prévention. En pratique, la simple annonce d'une tarification liée aux déchets semble avoir modifié les comportements. Toutefois, la collectivité ne détaille pas la part de chaque action dans ce résultat.

Ensuite, l'année 2025 a servi de test. L'intercommunalité a organisé 9 réunions publiques dans les communes et 9 ateliers citoyens. Or ces échanges ont fait remonter plusieurs craintes : un calcul jugé difficile à comprendre, des écarts de contribution entre foyers et une lisibilité insuffisante.

Le 10 décembre 2025, le conseil communautaire a donc voté une taxe déchets incitative, c'est-à-dire une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) avec une part incitative. La collectivité la présente comme la continuité du projet, avec un cadre de paiement plus familier.

Avec une redevance, l'usager reçoit une facture du service. En revanche, avec la taxe, la contribution figure sur l'avis de taxe foncière, comme la TEOM classique. Ainsi, la taxe déchets incitative garde le lien entre production de déchets et contribution. Mais elle limite les variations par rapport au financement existant.

– 2026 : année de comptage des levées de bacs et des apports ; 1er janvier 2027 : application de la taxe déchets incitative. Concrètement, les levées comptées en 2026 serviront de base au calcul de la part incitative. En effet, la loi prévoit que la part incitative repose sur les déchets produits l'année précédant l'imposition.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 21 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

GRAND DOSSIER

Ce que les élus attendent désormais des politiques de transition

Les collectivités ne cherchent plus seulement des annonces. Elles attendent des financements plus stables, des règles lisibles et des solutions simples à déployer sur le terrain.



Salle du conseil municipal. © Le Bulletin des Communes (archives)

Les élus locaux doivent arbitrer entre transition écologique, qualité des services et contraintes financières. Ils ont besoin d'une visibilité sur les calendriers et les règles, autant que sur les aides disponibles. Une politique difficile à mettre en œuvre perd rapidement son efficacité sur le terrain.

Le Fonds vert, créé par l'État en 2023 pour financer la transition des collectivités, illustre la demande locale. Au 27 mars 2023, 427 dossiers avaient été déposés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour 280 millions d'euros d'aides sollicitées, selon le ministère de la Transition écologique. La rénovation des bâtiments publics (27 %), l'éclairage public (25 %) et la prévention des inondations (13 %) arrivaient en tête. Parmi les projets cités figurent les travaux sur la Nartuby dans le Var (1,6 million d'euros sur 16 millions) et la rénovation de l'éclairage de 19 communes du Guil-Durance (1,12 million d'euros).

Les politiques de transition se traduisent souvent par plusieurs opérations menées en parallèle : bâtiments, eau, mobilités ou adaptation aux fortes chaleurs. Pour les élus, le défi est de les inscrire dans une programmation réaliste. Chaque investissement doit être examiné avec ses coûts d'entretien, les compétences qu'il mobilise et les autres besoins du territoire. Une priorité affichée n'a de sens que si elle peut être financée et mise en œuvre.

Le dialogue entre communes, intercommunalités, départements et régions permet d'identifier les responsabilités de chacun. Les projets qui aboutissent reposent souvent sur quelques décisions compréhensibles, des moyens stabilisés et des résultats suivis dans la durée.

Les habitants comprennent plus facilement une démarche lorsqu'elle répond à un problème identifiable et lorsque les résultats peuvent être appréciés. Les collectivités peuvent donc présenter des objectifs simples, suivre l'avancement et expliquer les arbitrages. Cela ne supprime pas les désaccords, mais permet de débattre à partir des effets attendus et des contraintes réelles.

Entreprise générale du bâtiment
Les Couleurs de l'Ain
Placo - Peinture - Déco
M. HARDY
18, rue des Arums
01250 CEYZERIAT
Port. 06 98 85 48 49
Tél/Fax : 04 74 25 01 65
lescouleursdelain@yahoo.fr

PUBLICITÉ

LE DOSSIER EN CHIFFRES

Le Sud-Est en huit chiffres

17,3 TWh

d'électricité produits en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2025

71,1 %

des capacités de production installées en PACA sont renouvelables

119,2 TWh

produits en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025

+2,2 °C

de température moyenne attendus en PACA à l'horizon 2050 (Météo-France)

4 108 MW

de photovoltaïque installés en Auvergne-Rhône-Alpes au 31 mars 2026

2 936 MW

de photovoltaïque installés en PACA au 31 mars 2026

56 %

de l'électricité produite en PACA en 2025 vient de l'hydraulique

2 620

opérations d'autoconsommation collective actives (Enedis, fin T3 2026)

Sources : RTE, SDES, Météo-France, Enedis, données citées dans le dossier.



PUBLICITÉ

GRAND DOSSIER

Littoral, montagne et arrière-pays : construire des complémentarités réelles

Le Sud-Est n'avance pas à une seule vitesse. Les dynamiques résidentielles, touristiques et économiques divergent, mais des coopérations mieux ciblées peuvent créer un intérêt commun.



Côte méditerranéenne et arrière-pays. © Le Bulletin des Communes (archives)

> *« Les habitants doivent pouvoir constater un bénéfice concret, même lorsque plusieurs institutions participent au même projet. »*

Le lien entre littoral et arrière-pays se construit dans les pratiques quotidiennes : un salarié habite parfois loin du bassin d'emploi, une entreprise dépend d'un équipement régional, et un village accueille des visiteurs venant de plusieurs départements. Les politiques publiques doivent suivre ces circulations.

Les flux quotidiens montrent déjà ces interdépendances. Selon l'Insee (octobre 2025), plus de 20 % des actifs du Haut-Var-Tinée travaillent à Nice ou dans les communes voisines, et environ un habitant sur quatre du Champsaur-Valgaudemar et Dévoluy travaille à Gap. Dans ces bassins de montagne, le tourisme fait vivre près de quatre emplois salariés sur dix, contre un sur dix dans la région. Côté financements, le plan Avenir Montagnes avait mobilisé dans le massif des Alpes, à février 2023, 39 millions d'euros pour 148 projets d'investissement et 8,2 millions d'euros pour 71 projets d'ingénierie, selon Maire-info.

Un territoire touristique du littoral et une commune de montagne peuvent partager des difficultés sans avoir les mêmes solutions. La pression sur le logement, les déplacements ou les équipements varie selon les saisons et la géographie. En partant des besoins précis, les collectivités peuvent identifier les services qui gagneraient à être coordonnés. Il ne s'agit pas d'effacer les différences locales, mais de mieux organiser leurs complémentarités.

Pour éviter des investissements dispersés, les territoires peuvent définir quelques projets réellement partagés : desserte d'un pôle de santé, itinéraire de mobilité, réseau de formation ou gestion coordonnée d'une ressource. La coopération doit améliorer un usage, pas seulement multiplier les réunions.

Les coopérations les plus utiles sont celles qui débouchent sur des engagements lisibles.

Un diagnostic commun peut faire apparaître des besoins de transport entre lieux de résidence et pôles d'emploi, ou des services à organiser au-delà d'une seule frontière administrative. Il faut ensuite convenir des responsabilités et du calendrier. Les habitants doivent pouvoir constater un bénéfice concret, même lorsque plusieurs institutions participent au même projet.

La mise en œuvre peut commencer par cartographier les déplacements et les services partagés entre bassins de vie. Elle demande ensuite de réunir les collectivités concernées autour d'objectifs communs et limités. Enfin, il faut évaluer les bénéfices pour les habitants des espaces littoraux, ruraux et alpins.

La coopération peut également porter sur la manière d'informer les usagers.

DOSSIER

Tourisme, foncier et services publics : les coûts cachés de l'attractivité

L'attractivité d'un territoire ne se mesure pas seulement aux nuitées ou aux installations d'entreprises. Elle se joue aussi dans la capacité à loger, desservir et accompagner les habitants comme les actifs.

La pression des résidences secondaires pèse sur l'accès au logement. D'après l'Insee, elles représentaient en 2022 65 % des logements des bassins de montagne de la région, et jusqu'à 74 % dans le Queyras, contre 17 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 10 % en France métropolitaine. La loi du 19 novembre 2024 sur les meublés de tourisme permet aux maires d'instaurer des quotas et de créer dans le PLU des zones réservées aux résidences principales, lorsque la commune compte plus de 20 % de résidences secondaires ou se situe en zone tendue. Elle réduit aussi l'abattement fiscal des meublés non classés de 50 % à 30 %.

Le développement touristique apporte une activité essentielle, mais il modifie la demande de logement, les déplacements et la fréquentation des services publics. Le coût de cette attractivité dépend aussi des périodes où les visiteurs sont présents et des conditions de vie des travailleurs saisonniers.

La fréquentation touristique crée des emplois et soutient de nombreuses activités, mais elle modifie aussi le fonctionnement quotidien des communes.



PUBLICITÉ

FOCUS TERRITORIAL

Eau, mobilité, saisonnalité : les infrastructures sous tension

Dans les territoires du Sud-Est, les équipements doivent absorber des pics d'usage de plus en plus marqués. La question n'est plus seulement d'investir, mais d'investir au bon endroit et au bon rythme.



Transports collectifs aux heures de pointe. © Le Bulletin des Communes (archives)

Les infrastructures d'eau, de transport et de déchets subissent des variations fortes entre haute saison et période ordinaire. Dimensionner uniquement pour le pic peut coûter très cher ; ignorer ce pic expose à des ruptures de service au moment le plus sensible.

Dans le Var, la communauté de communes du Pays de Fayence (neuf communes, environ 29 000 habitants) a dû limiter la consommation d'eau à partir de 2022, après l'assèchement de forages à Seillans, puis suspendre pour cinq ans les nouveaux permis de construire, selon la Banque des Territoires. La consommation a baissé de 15 % entre 2022 et 2023. Sur le rail, la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur prévoit 22 opérations entre Marseille et Nice pour ses phases 1 et 2, estimées en 2020 à 3,46 milliards d'euros ; 1,228 milliard est acté pour la phase 1, d'après la Métropole Aix-Marseille-Provence (juillet 2025).

Une infrastructure dimensionnée pour la fréquentation moyenne peut être rapidement dépassée pendant les pointes saisonnières. À l'inverse, un équipement conçu uniquement pour le maximum d'usage risque de coûter trop cher à exploiter le reste de l'année. Les arbitrages doivent donc mettre en regard les besoins permanents, les variations de fréquentation et les possibilités de gestion souple. Le même raisonnement vaut pour l'eau, les déplacements ou l'accueil du public.

La réponse passe par des scénarios d'usage, un suivi des équipements critiques et une anticipation des travaux. Mieux répartir les flux, entretenir les réseaux et organiser des solutions de secours peut parfois être plus pertinent que construire immédiatement une capacité supplémentaire.

Avant d'étendre un réseau ou de bâtir un nouvel équipement, il est utile d'examiner son état et son fonctionnement actuel.

Une meilleure maintenance, un pilotage plus fin ou une organisation différente des usages peuvent parfois retarder un investissement lourd.

EN 3 ÉTAPES

1. Comparer la capacité des réseaux aux pics d'usage de haute saison.
2. Hiérarchiser les équipements vulnérables avant de prévoir une extension.
3. Mutualiser lorsque possible les diagnostics et les calendriers de renouvellement.

À RETENIR

Le bon dimensionnement tient compte des pointes saisonnières sans surinvestir toute l'année.

GRAND DOSSIER

Attractivité : organiser l'accueil sans fragiliser les habitants

Logement, vieillissement, jeunes actifs, agriculture : la croissance du Sud-Est oblige à penser ensemble des besoins qui se concurrencent.

Le Sud-Est dispose d'atouts considérables : une position méditerranéenne, des métropoles puissantes, des infrastructures portuaires, des savoir-faire industriels, des territoires agricoles, des espaces naturels exceptionnels et une forte attractivité résidentielle et touristique. Mais ces atouts deviennent fragiles s'ils sont consommés plus vite qu'ils ne se renouvellent. La réussite ne se mesurera donc pas seulement au nombre d'habitants, d'emplois ou de visiteurs gagnés. Elle se mesurera à la capacité de maintenir une vie quotidienne accessible, une économie productive et des ressources préservées dans des territoires qui resteront très différents les uns des autres.

Les communes touristiques disposent d'outils fiscaux élargis. Le décret du 25 août 2023 a ajouté à la liste des zones tendues 2 259 communes touristiques, situées surtout dans le Sud-Est, les Alpes et sur le littoral, selon la Banque des Territoires. Ces communes peuvent majorer de 5 % à 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, une faculté réservée auparavant à 1 140 communes, et la taxe sur les logements vacants y devient applicable. La loi du 19 novembre 2024 impose en outre aux loueurs de meublés de tourisme de se déclarer sur un téléservice national prévu à partir de 2026.

La transition énergétique ajoute une nouvelle couche à cette géographie. Le Sud-Est dispose d'un fort potentiel solaire, d'ouvrages hydroélectriques alpins, de réseaux structurants et de grands sites industriels capables de consommer ou de produire de l'énergie à grande échelle. Mais l'installation de nouvelles capacités n'est jamais neutre.



PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · PYRÉNÉES-ORIENTALES



© Le Bulletin des Communes

BÂTIMENTS COMMUNAUX · ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Laroque-des-Albères : comment une commune de 2 000 habitants a fait baisser la facture énergétique de ses bâtiments

À Laroque-des-Albères, un plan d'économies d'énergie a visé −38 % de consommation des bâtiments communaux et 28 500 euros d'économies par an. Méthode, coûts, résultats.

Les bâtiments communaux peuvent consommer beaucoup moins d'énergie, et vite : un plan bien mené peut réduire de plus d'un tiers la facture d'une petite commune. À Laroque-des-Albères (Pyrénées-Orientales), 2 015 habitants, la municipalité a ainsi visé une baisse de 38 % de la consommation de ses bâtiments, pour près de 28 500 euros d'économies par an. Méthode, coûts, résultats et conditions pour reproduire l'expérience.

D'abord, les dépenses d'énergie pèsent lourd dans le budget de fonctionnement des communes. Par ailleurs, le « décret tertiaire » impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m², y compris publics, de réduire leur consommation de 40 % d'ici 2030 par rapport à une année de référence.

Or l'expérience de Laroque-des-Albères montre qu'une part importante des gains provient de mesures simples et peu coûteuses. La Banque des Territoires l'a documentée dans sa base d'expériences locales. D'abord, la commune a fait réaliser un audit énergétique de ses 14 bâtiments communaux et de son éclairage public. Un bureau d'études extérieur l'a mené, dans le cadre d'une action collective de conseil en énergie du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Ensuite, cette action a bénéficié du soutien de l'Ademe Languedoc-Roussillon, de la Région et du Conseil général des Pyrénées-Orientales. Toutefois, la fiche ne précise pas le montant de ces aides. Logiquement, la commune a d'abord choisi les mesures gratuites ou peu coûteuses, avant les travaux plus lourds.

– Optimisation des contrats d'électricité. – Gestion fine du chauffage, des ballons d'eau chaude, des réfrigérateurs et du matériel informatique. – À l'école : régulation du chauffage électrique, de la climatisation et des chauffe-eau. – Isolation des faux plafonds de la cuisine de la salle polyvalente et des archives de l'école.

– Pose de ferme-portes automatiques et de protections solaires. – Robinets économes au camping municipal. – Rénovation et optimisation de l'éclairage public. En outre, la commune a installé un outil de suivi des consommations. Elle a aussi formé deux agents administratifs, qui pilotent désormais à distance certains bâtiments, dont l'école.

Au final, les résultats publiés par la Banque des Territoires sont nets.





Rénovation et sobriété des bâtiments publics. © Le Bulletin des Communes

Selon la fiche, les premières actions ont coûté 32 000 euros, et le programme complet 176 000 euros. Ainsi, sur ces bâtiments communaux, avec 13 000 euros économisés chaque année, les premières mesures se sont remboursées en moins de trois ans.

En pratique, le programme s'est déroulé entre 2009 et 2012-2013, selon la fiche publiée en novembre 2019. Par conséquent, les résultats datent de plusieurs années. Ils restent toutefois instructifs pour une commune qui veut démarrer avec peu de moyens. Certes, la fiche ne mentionne pas de difficulté particulière. Plusieurs points de vigilance ressortent néanmoins de la méthode.

– D'abord, une partie des économies affichées reste une prévision, et non une mesure. – Le pilotage à distance suppose des agents formés et disponibles. – Enfin, les aides de l'époque ne sont plus forcément les mêmes aujourd'hui. Concrètement, pour une petite commune, la démarche peut suivre quatre étapes.

– Faire un état des lieux : factures, contrats, surfaces, usages de chaque bâtiment. – Commencer par les gestes gratuits : réglages, horaires de chauffe, contrats. – Installer un suivi des consommations et former un ou deux agents référents. – Programmer ensuite les travaux les plus rentables, avec un plan de financement.

De plus, de nombreuses intercommunalités et syndicats d'énergie proposent un « conseil en énergie partagé ». Dans ce cas, un conseiller mutualisé accompagne plusieurs petites communes, qui n'ont pas les moyens d'un technicien à temps plein. Pour leur part, les communes plus grandes peuvent recourir à l'« intracting » de la Banque des Territoires. Ce mécanisme avance les fonds, puis la commune les rembourse grâce aux économies réalisées. Par exemple, la ville de Grasse a ainsi financé 766 317 euros de travaux dans 23 bâtiments scolaires. L'avance est remboursable sur 13 ans, et la ville attend environ 642 MWh d'économies par an.

Par ailleurs, d'autres communes ont choisi d'agir d'abord sur l'éclairage public, comme Charleville-Mézières avec ses LED. Nous avons décrit cette démarche dans notre article sur l'éclairage public LED à Charleville-Mézières.

CHIFFRES CLÉS

14
bâtiments communaux audités

- 38 %
de consommation d'énergie visée

176 000 €
coût du programme complet

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 29 octobre 2026. **Lire l'article en ligne →**

LA PAROLE DES MAIRES · AMF



© Le Bulletin des Communes

Budget des communes : l'AMF met en garde contre un nouvel affaiblissement local

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 25 juin 2026

Le budget des communes revient dans une zone de tension. Dans une actualité du 24 juin 2026, Public Sénat rapporte l'alerte de l'Association des maires de France, qui met en garde le gouvernement contre l'affaiblissement des communes.

Le budget des communes dépend de recettes locales, mais aussi de décisions nationales. Dotations, normes, fiscalité, compensations : l'État garde une influence forte sur les marges de manœuvre des mairies. Quand les finances publiques se tendent, les élus locaux redoutent donc des coupes indirectes ou des charges nouvelles non compensées.

L'AMF rappelle une réalité souvent oubliée : les communes gèrent des services visibles par tous. Écoles, voirie, état civil, sécurité, culture, sport, espaces verts, eau ou équipements publics font partie du quotidien. Sur Bulletin des Communes, ces sujets sont au cœur de la ligne éditoriale, car ils expliquent concrètement ce que vivent les territoires.

Le budget des communes ne se résume pas aux décisions du conseil municipal. Certaines dépenses viennent de normes nationales. Une nouvelle règle de sécurité, une obligation environnementale ou une réforme administrative peut coûter cher. Même si l'objectif est légitime, la facture arrive souvent dans les budgets locaux.

Les maires demandent donc de la visibilité. Ils veulent savoir quels moyens resteront disponibles pour investir. Sans visibilité, une commune peut reporter des travaux, réduire un programme ou freiner un projet. Cela peut toucher une rénovation d'école, une salle associative ou une route communale. À la fin, l'habitant voit le résultat, même si la décision vient d'un niveau supérieur.

Les communes jouent un rôle important dans l'investissement public. Elles font travailler des entreprises locales, entretiennent les équipements et adaptent les territoires au changement climatique. Quand leur capacité d'investissement baisse, l'effet se diffuse dans l'économie locale. Les artisans, les bureaux d'études et les PME peuvent perdre des marchés.

Par ailleurs, les besoins augmentent. Les écoles doivent mieux supporter les fortes chaleurs. Les bâtiments publics doivent consommer moins. Les réseaux doivent résister aux événements climatiques. Les habitants demandent aussi des services de proximité. Le budget des communes doit donc financer à la fois l'urgence et l'avenir.

L'alerte de l'AMF arrive avant les grands arbitrages nationaux. Elle vise à peser dans le débat, mais aussi à rappeler que les communes ne sont pas responsables de la dérive de la dette de l'État. Les élus locaux craignent une réponse trop simple : réduire les transferts ou augmenter les contraintes.

Le bras de fer ne fait sans doute que commencer. Pour les Français, il peut sembler technique. Pourtant, il aura des effets concrets. Le budget des communes conditionne la qualité des services publics de proximité. C'est pourquoi cette alerte mérite d'être suivie, surtout dans les petites et moyennes communes où chaque euro compte.

Le budget des communes dépend beaucoup de la confiance institutionnelle. Les maires acceptent plus facilement l'effort quand ils comprennent la règle et quand elle s'applique dans la durée.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 25 juin 2026. Lire l'article en ligne →

GRAND DOSSIER

Énergie, eau, foncier : les ressources qui fixent les limites

Dans un territoire attractif, les ressources deviennent la vraie contrainte. Les arbitrages se font désormais à l'échelle des bassins de vie.



La neige, réserve d'eau de la montagne. © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

Développer une nouvelle activité industrielle sans sécuriser l'eau ou l'électricité peut créer une impasse.

Les transitions du Sud-Est ont un point commun : elles obligent à raisonner à plusieurs échelles. Le logement se traite dans la commune, mais dépend du bassin d'emploi. L'eau se gère localement, mais circule dans des systèmes qui dépassent les frontières administratives. Les mobilités relient quotidiennement plusieurs intercommunalités. L'industrie dépend d'un réseau électrique, d'un port, d'un bassin de compétences et parfois d'une ressource en eau située loin du site. La forêt ou le risque incendie ignorent les limites communales.

La région reste dépendante pour son électricité. Selon RTE, Provence-Alpes-Côte d'Azur a consommé 39,3 TWh en 2025, soit 8,7 % de la consommation nationale, pour une production de 17,3 TWh, en recul de 9,5 % sur un an. L'hydraulique, première source régionale, est passée de 12,1 TWh en 2024 à 9,7 TWh en 2025, tandis que le solaire atteint 3,6 TWh pour près de 2 800 MW installés. La production est décarbonée à 84,9 %. RTE a investi 208 millions d'euros dans la région en 2025 et prévoit environ 2,8 milliards d'euros d'investissements sur 2025-2030.

Le défi des prochaines années sera donc moins d'ajouter des plans que de relier les décisions. Densifier une zone d'activités sans prévoir les transports peut déplacer la congestion. Construire des logements sans services peut accroître les déplacements. Développer une nouvelle activité industrielle sans sécuriser l'eau ou l'électricité peut créer une impasse. À l'inverse, la réhabilitation de friches, la rénovation des bâtiments, la mutualisation des équipements, la sobriété foncière et la diversification touristique permettent de répondre à plusieurs enjeux en même temps.

Le changement climatique transforme progressivement la question de l'eau.



PUBLICITÉ



ÉNERGIE & CLIMAT

Installation de panneaux solaires sur un bâtiment public. © Le Bulletin des Communes (archives)

Solaire dans le Sud-Est : accélérer la production locale sans artificialiser les territoires

Le photovoltaïque progresse rapidement dans le Sud-Est. Son développement doit désormais privilégier les surfaces déjà occupées et mieux intégrer les contraintes du réseau et du foncier.

Dans le Sud-Est, le solaire n'est plus une énergie marginale. Au 31 mars 2026, le parc photovoltaïque atteint 4 108 MW en Auvergne-Rhône-Alpes et 2 936 MW en Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le Service des données et études statistiques. Les pointes de production observées par RTE montrent qu'au milieu de la journée le photovoltaïque peut déjà couvrir, à certains moments, près de la moitié de la consommation régionale. La question n'est donc plus de savoir si le solaire va progresser, mais où et comment l'installer sans créer une nouvelle pression sur le foncier.

Selon le bilan électrique régional publié par RTE en mai 2026, Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait fin 2025 près de 2 800 MW de photovoltaïque installés, pour une production de 3,6 TWh (3,3 TWh en 2024). Pour économiser le foncier, la loi APER du 10 mars 2023 impose de couvrir d'ombrières solaires au moins la moitié des parkings extérieurs de plus de 1 500 m² : échéance au 1er juillet 2026 au-delà de 10 000 m², en 2028 en dessous. Sur les terres agricoles, naturelles ou forestières, le décret du 8 avril 2024 limite le solaire au sol aux zones définies par des documents-cadres départementaux.

Le premier gisement est celui des surfaces déjà artificialisées. Toitures de bâtiments publics et privés, entrepôts logistiques, zones commerciales, parkings et friches offrent des possibilités importantes sans consommer de terres agricoles ou naturelles supplémentaires. La réglementation pousse d'ailleurs à mobiliser certains parkings extérieurs de plus de 1 500 m², avec des obligations d'ombrage intégrant des énergies renouvelables. Depuis fin 2025, des solutions mixtes associant ombrières photovoltaïques et végétalisation peuvent également répondre à ces obligations sous conditions.

Cette priorité aux espaces déjà occupés ne règle pas tout. Une toiture peut être mal orientée, trop fragile ou éloignée d'un point de raccordement adapté. Une friche peut nécessiter une dépollution coûteuse. Un parking doit conserver ses usages, gérer les eaux pluviales et parfois préserver des arbres existants.

ÉNERGIE & CLIMAT

Hydroélectricité : moderniser les installations et préserver les milieux naturels

L'hydroélectricité reste un pilier de la production renouvelable dans les territoires alpins.

Des Alpes à la Durance, l'hydroélectricité appartient depuis longtemps au paysage énergétique du Sud-Est. Elle reste la première source d'électricité renouvelable en France et joue un rôle particulier dans les régions de montagne : elle produit une énergie bas-carbone, peut répondre rapidement aux variations de la demande et contribue à la stabilité du système électrique. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'hydraulique a représenté 56 % de la production régionale d'électricité en 2025. En Auvergne-Rhône-Alpes, il demeure, avec le nucléaire, l'un des piliers du mix régional.

L'hydraulique reste le premier pilier renouvelable de la région, mais il dépend de la pluie : selon RTE, la production hydroélectrique de PACA est passée de 12,1 TWh en 2024, année très arrosée, à 9,7 TWh en 2025. Sur le Rhône, la loi du 28 février 2022 a prolongé jusqu'au 31 décembre 2041 la concession de la Compagnie nationale du Rhône, avec l'obligation d'équiper six barrages, dont Donzère-Mondragon et Caderousse, de petites centrales et de passes à poissons. Sur la Durance, EDF a lancé en juin 2025 au barrage de Bonpas (Vaucluse) une passe à poissons de plus de 10 millions d'euros, cofinancée par l'Agence de l'eau.

Cette force historique ne dispense pourtant pas la filière de se transformer. Une part importante du parc a été construite au XXe siècle. Moderniser les turbines, automatiser certains équipements ou optimiser la gestion des retenues permet d'améliorer la performance sans créer nécessairement de nouveaux grands barrages.



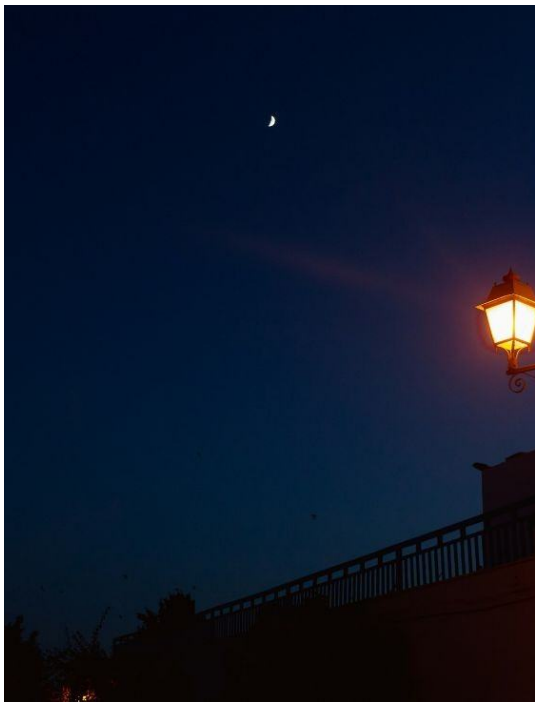
Galaxy S26 | S26+

Galaxy AI



PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · HÉRAULT



Extinction de l'éclairage public : à Lunel-Viel, 40 % d'électricité en moins et 26 000 € économisés

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 15 octobre 2026

À Lunel-Viel, l'extinction nocturne de l'éclairage public a réduit la consommation de 40 % et fait économiser 26 072 € en un an. Méthode et limites.

© Le Bulletin des Communes

L'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit fait partie des mesures qu'une commune peut mettre en place rapidement et dont l'effet se mesure sur la facture. À Lunel-Viel, dans l'Hérault, la municipalité a publié le bilan de son expérimentation : une consommation d'électricité en baisse de 40 % en un an, soit plus de 26 000 euros économisés, pour moins de 6 400 euros d'équipements. Retour sur une démarche documentée, ses résultats, ses limites et les conditions pour la reproduire.

La commune a lancé une expérimentation d'extinction nocturne le 1er février 2022, selon le bilan publié sur son site officiel. Désormais, la commune éteint ses lampadaires de minuit à 6 heures. Toutefois, certains points jugés sensibles pour la circulation restent éclairés : la commune cite les ronds-points des Fournels et du Roucagnier.

Par ailleurs, entre le 1er juin et le 20 août 2023, la commune a éteint le centre-ville et ses abords dès minuit, sans rallumage au petit matin. La commune a comparé sa consommation d'électricité pour l'éclairage public avant et après la mise en place de l'extinction.

Ainsi, rapportée à l'énergie économisée, l'économie correspond à environ 0,15 euro par kilowattheure, selon notre calcul à partir des chiffres de la commune. De plus, l'investissement est resté limité. La commune a installé des horloges sur les armoires de commande de l'éclairage : 4 025 euros pour les cinq armoires du centre-ville ; 6 395 euros pour l'ensemble des armoires concernées.

Autrement dit, avec une économie déclarée de 26 072 euros sur l'année 2022, la dépense en horloges a été couverte en moins d'un an, d'après les chiffres publiés. La commune décrit un patrimoine de 1 095 points lumineux : 1 042 lanternes et 53 projecteurs et éclairages sportifs, pilotés par 29 armoires de commande.

Elle prévoit aussi d'équiper d'autres armoires en télégestion, pour piloter les horaires à distance. C'était pourtant la principale inquiétude exprimée au départ. La commune indique dans son bilan qu'aucune hausse de l'accidentologie ni de l'insécurité n'a été constatée.

Elle évoque également une « bonne acceptation par les habitants », sans détailler d'enquête ou de consultation chiffrée. Cependant, ces constats sont ceux de la municipalité. Ils ne s'appuient pas, dans le document publié, sur une étude indépendante. D'abord, aucun texte n'impose aux communes d'éteindre l'éclairage des rues. La décision relève de la commune, gestionnaire de son éclairage public.

Ensuite, l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses fixe des horaires pour d'autres installations : le patrimoine et les parcs et jardins : extinction au plus tard à 1 heure du matin, ou une heure après la fermeture du site ; les bâtiments non résidentiels et les vitrines : extinction au plus tard à 1 heure, ou une heure après la fin de l'activité si elle est plus tardive.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 15 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

ÉNERGIE & CLIMAT

Biomasse et bois-énergie : une ressource locale au cœur de la transition énergétique

Le bois peut fournir une chaleur locale et soutenir des activités de proximité. Encore faut-il utiliser une ressource disponible durablement et maîtriser les émissions des équipements.



Bois issu de forêts gérées durablement. © Le Bulletin des Communes (archives)

Dans le Sud-Est, le bois-énergie rapproche la ressource forestière, la production de chaleur et les usages. Dans les zones forestières des Alpes, du Massif central oriental ou de l'arrière-pays provençal, chauffer une école, un réseau de chaleur, un établissement de santé ou un ensemble de logements avec une ressource locale peut réduire le recours aux énergies fossiles et soutenir une économie de proximité.

Selon l'Ademe, la biomasse a représenté 52 % de la chaleur renouvelable supplémentaire financée par le Fonds chaleur en 2025. À Gardanne (Bouches-du-Rhône), l'ancienne centrale à charbon convertie au bois (150 MW) a redémarré fin 2025 ; sur 450 000 tonnes consommées par an, environ 240 000 viendraient d'un rayon de 240 km, selon l'AFP, et l'approvisionnement reste contesté par des associations. Plus modeste, le sanctuaire de Notre-Dame du Laus (Hautes-Alpes) chauffe neuf bâtiments aux plaquettes forestières depuis mai 2023, pour 807 000 euros HT investis, aidés à 46 % par l'Ademe.

Cette logique n'est durable qu'à plusieurs conditions. La première est de dimensionner les installations à la ressource vraiment disponible. Le bois utilisé pour l'énergie entre en concurrence avec d'autres usages, notamment la construction et l'industrie. Valoriser en priorité les sous-produits, les résidus et les bois qui ne trouvent pas de débouché matière permet de limiter cette tension. Les distances de transport doivent aussi rester cohérentes avec l'objectif de circuit court.

L'ADEME rappelle que le chauffage au bois peut contribuer fortement aux émissions de particules lorsqu'il repose sur des foyers ouverts ou des appareils anciens et peu performants. Les chaufferies collectives et industrielles doivent donc utiliser des équipements efficaces, un combustible adapté et des systèmes de traitement des fumées capables de réduire les émissions. Le renouvellement des appareils individuels les plus anciens est tout aussi important dans les vallées où la dispersion des polluants est limitée en hiver.



PUBLICITÉ

FOCUS TERRITORIAL

Chaleur renouvelable : réseaux, récupération et géothermie de surface

La transition ne se joue pas seulement dans l'électricité. La chaleur représente encore l'un des gisements les plus efficaces pour réduire durablement les émissions et la facture énergétique.



Chaufferie collective. © Le Bulletin des Communes (archives)

La chaleur renouvelable est souvent moins visible que l'électricité, alors qu'elle peut répondre à des besoins réguliers dans les écoles, piscines, logements collectifs et établissements publics. Le choix d'une solution dépend d'abord de la densité et de la proximité des consommations.

Selon le bilan publié par l'Ademe en avril 2026, le Fonds chaleur a engagé 801 millions d'euros en 2025 pour près de 1 200 installations, dont plus de 300 projets de géothermie, et financé 643 km de réseaux de chaleur ; son budget 2026 est fixé à 800 millions. La géothermie a fourni 21 % de la production nouvelle et la récupération de chaleur 18 %. À Marseille, le réseau Massileo, exploité par Optimal Solutions (groupe EDF) dans le périmètre d'Euroméditerranée 2, utilise l'eau de mer pour chauffer et rafraîchir les 58 000 m² de l'écoquartier Smartseille, avec environ 75 % d'énergie locale et renouvelable.

La chaleur est souvent abordée bâtiment par bâtiment, alors qu'une réflexion à l'échelle d'un quartier peut ouvrir d'autres possibilités. Lorsque plusieurs équipements ont des besoins proches, un réseau partagé peut être étudié. À l'inverse, si les bâtiments sont éloignés ou leurs usages très différents, une solution autonome peut rester plus cohérente. La bonne réponse dépend du territoire et de son patrimoine, pas d'un modèle unique à reproduire.

Les réseaux de chaleur demandent une vision de long terme : renouvellement des chaudières, travaux de voirie, évolutions des usagers et qualité de service. La récupération de chaleur et la géothermie doivent être comparées au regard du coût complet, et non du seul investissement initial.

L'évaluation doit porter sur le fonctionnement quotidien. Qui exploite l'installation ? Comment s'organise l'entretien ?

Que se passe-t-il si les besoins évoluent ou si un bâtiment change d'usage ?

EN 3 ÉTAPES

1. Localiser les besoins de chaleur proches des installations existantes.
2. Repérer les sources de chaleur récupérable et les équipements collectifs.
3. Comparer réseaux partagés, géothermie et solutions autonomes sur leur cycle de vie.

À RETENIR

La distance entre la ressource et les consommateurs conditionne souvent le choix technique.

Enercoop

TRIBUNE DES EXPERTS · ENERCOOP

Enercoop : quand les collectivités choisissent une énergie renouvelable, citoyenne et locale



Enercoop
Article du 23 juin 2026

Créé il y a vingt ans, au moment de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, Enercoop rassemble aujourd'hui treize coopératives réparties en France. Son objectif reste clair : aider les territoires à avancer vers une énergie plus locale, plus juste et plus démocratique.

« Les collectivités locales peuvent devenir sociétaires d'Enercoop et participer à sa gouvernance », explique Béatrice Delpêche, directrice générale adjointe du réseau. Enercoop ne se limite pas à vendre de l'électricité verte. La coopérative agit aujourd'hui sur trois missions principales.

D'abord, elle fournit une électricité 100 % renouvelable. Enercoop compte désormais plus de 113 000 clients. Parmi eux, on trouve près de 3 500 collectivités locales, établissements publics et structures territoriales. Ensuite, la coopérative aide les collectivités à mieux maîtriser leur consommation d'énergie. Concrètement, elle mobilise des bureaux d'études spécialisés dans le thermique et le solaire. Elle forme aussi les agents territoriaux aux enjeux de la transition énergétique.

Enfin, Enercoop soutient le développement de nouveaux moyens de production d'énergie renouvelable en France. Cette action concerne surtout le solaire et l'éolien. Ainsi, la coopérative ne se contente pas d'acheter de l'énergie verte. Elle contribue aussi à créer de nouveaux projets sur les territoires.

L'une des forces d'Enercoop repose sur son mode d'achat de l'électricité. La coopérative travaille avec plus de 570 producteurs d'énergie renouvelable répartis dans toute la France. De plus, près des deux tiers des sites de production fonctionnent avec une gouvernance citoyenne. Cela signifie que des habitants, des collectivités ou des acteurs locaux prennent part aux grandes décisions. Cette approche donne plus de poids aux territoires dans les choix énergétiques.

« Notre énergie est locale, citoyenne et solidaire », souligne Béatrice Delpêche. Cette solidarité prend aussi une forme financière. Enercoop verse une prime à ses producteurs partenaires. Grâce à ce soutien, ils peuvent financer des actions pour la biodiversité, l'éducation à l'environnement ou la lutte contre la précarité énergétique.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 23 juin 2026. **Lire l'article en ligne →**



PUBLICITÉ

ÉNERGIE

Autoconsommation collective : produire et partager une énergie locale dans les territoires

L'autoconsommation collective permet de partager une électricité produite à proximité entre plusieurs bâtiments. Son intérêt dépend de l'organisation des participants et de l'adéquation entre production et besoins.

Selon Enedis, 1 945 opérations d'autoconsommation collective étaient actives à la mi-avril 2026, contre 1 625 fin 2025 et 698 en 2024, réunissant plus de 22 000 participants. Une boucle associe en moyenne un producteur à une dizaine de consommateurs ; sa puissance est plafonnée à 5 MW, avec une dérogation possible jusqu'à 10 MW pour certaines collectivités. Dans le Vaucluse, Lauris a confié à l'entreprise SerenySun, par un contrat de 32 ans, l'équipement solaire de six sites communaux (1 370 kWc), dont l'électricité doit être partagée dans un périmètre d'environ 20 km de diamètre, en priorité avec les habitants et entreprises de la commune.

Produire de l'électricité sur le toit d'une école et la partager avec la mairie, une salle de sport ou des logements voisins : l'autoconsommation collective transforme une production locale en projet de territoire. Elle permet à plusieurs producteurs et consommateurs de se regrouper dans un périmètre défini, tout en utilisant le réseau public pour répartir l'électricité selon des règles convenues à l'avance.



PUBLICITÉ

ÉNERGIE & CLIMAT

Photovoltaïque sur le patrimoine public : passer du repérage aux travaux

Toitures d'écoles, gymnases, ateliers et parkings : le solaire devient un levier concret, à condition de prioriser les bons sites et de sécuriser le raccordement.



Ombrières photovoltaïques sur un parking public. © Le Bulletin des Communes (archives)

> « Cette approche change la manière de préparer les investissements. »

Le potentiel doit d'abord être recherché dans les surfaces déjà bâties : écoles, équipements sportifs, centres techniques et parkings publics. Une même commune peut disposer de nombreux toits, mais leur orientation, leur état et leur capacité de raccordement diffèrent fortement.

Le cadre légal se resserre pour le patrimoine public. Selon une fiche de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (avril 2025), les bâtiments neufs ou lourdement rénovés de plus de 500 m², y compris administratifs, doivent intégrer un dispositif de production renouvelable ou de végétalisation selon un taux porté de 30 % en juillet 2023 à 40 % en juillet 2026, puis 50 % en juillet 2027. Au 1er janvier 2028, les bâtiments non résidentiels existants de plus de 500 m² seront à leur tour concernés. La Région Sud annonçait en 2022 l'équipement de 51 lycées d'ici 2024 avec Reservoir Sun, pour 21,4 MWc au total.

Une installation ne se résume pas au nombre de panneaux qu'une commune peut poser. Il faut d'abord savoir à quoi servira l'électricité produite et à quels moments les bâtiments en auront besoin. Une école, un équipement sportif et un atelier municipal ne consomment pas de la même manière. Les comparer uniquement par leur superficie serait donc trompeur. Le repérage des sites doit être relié à l'usage réel du patrimoine public.

Une approche patrimoniale évite de traiter chaque bâtiment comme un dossier isolé. Le calendrier de rénovation, les besoins d'électricité en journée et les responsabilités d'entretien doivent être examinés ensemble avant de choisir l'ordre des installations.

Cette approche change la manière de préparer les investissements. Un bâtiment dont la toiture doit être rénovée ne peut être traité comme un bâtiment récemment remis en état.

Il faut également prévoir les interventions futures et les conditions d'accès aux équipements. Ce travail en amont paraît moins visible que la pose des panneaux, mais il conditionne la pertinence de l'installation et la maîtrise de ses coûts sur la durée.

La mise en œuvre peut commencer par établir un inventaire des toitures, parkings et surfaces déjà artificialisées. Elle demande ensuite de vérifier portance, ensoleillement, raccordement et consommation des bâtiments. Enfin, il faut construire un calendrier de travaux et d'exploitation avec les services techniques.

Un projet public peut également servir de référence à d'autres gestionnaires de bâtiments du territoire.

ÉNERGIE & CLIMAT

Rénovation énergétique : réduire durablement les consommations des bâtiments

Une rénovation réussie ne se juge plus seulement à la facture de chauffage. Dans le Sud-Est, elle doit aussi protéger les occupants des fortes chaleurs et assurer une ventilation adaptée.



Bâtiment public rénové. © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

Les aides publiques restent un levier important, mais elles ne remplacent pas la qualité du projet.

Dans le Sud-Est, la rénovation énergétique ne peut plus être pensée uniquement pour l'hiver. Dans les vallées alpines, l'enjeu reste de limiter les pertes de chaleur et de réduire les besoins de chauffage. Sur le littoral et dans les villes de Provence, le confort d'été devient tout aussi décisif. Une rénovation réussie doit désormais répondre aux deux contraintes : garder la chaleur lorsque les températures baissent, et empêcher le logement de surchauffer lors des épisodes caniculaires.

Issu de la loi Elan de 2018, le décret tertiaire impose aux bâtiments publics et privés de plus de 1 000 m² de réduire leur consommation d'énergie de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019, avec une déclaration annuelle sur la plateforme Operat. Selon le bilan du ministère publié en juin 2026, le Fonds vert a soutenu en 2025 1 233 projets de rénovation énergétique de bâtiments publics locaux, pour 208 millions d'euros de subventions et une baisse de consommation attendue d'environ 59 %. PACA a reçu 75,8 millions d'euros du Fonds vert, tous axes confondus.

La première erreur consiste à commencer par l'équipement visible. Remplacer une chaudière ou installer une pompe à chaleur dans un bâtiment mal isolé peut réduire certaines consommations, mais laisse subsister les défauts de l'enveloppe. L'ADEME recommande de traiter d'abord l'isolation, en particulier la toiture, puis les murs et les planchers lorsque cela est pertinent, tout en vérifiant l'étanchéité à l'air. Les fenêtres interviennent dans une stratégie globale et ne constituent pas toujours le premier geste le plus rentable.

L'isolation ne suffit pas. Plus un logement devient étanche, plus la ventilation doit être maîtrisée.



PUBLICITÉ

ÉNERGIE & CLIMAT

Sobriété énergétique : comment transformer les économies en stratégie durable

Mesurer, hiérarchiser, programmer : la sobriété énergétique est d'abord une méthode. Bien menée, elle allège les charges tout en préparant les futurs investissements.

La sobriété commence avec des informations fiables. Une mairie peut dépenser beaucoup pour un bâtiment peu occupé, tandis qu'un équipement très fréquenté peut être déjà relativement performant. Comparer les usages avant les factures permet d'éviter de mauvais arbitrages.

Selon le gouvernement, la consommation combinée d'électricité et de gaz du pays a baissé de 12 % entre août 2022 et août 2023, à climat corrigé, après le premier plan de sobriété. L'éclairage public, qui représente en moyenne 40 % de la facture d'électricité des collectivités, reste un levier central. D'après la cartographie satellitaire du Cerema diffusée en juin 2026, 73 % des 22 773 communes analysées pratiquent une extinction totale ou partielle au cœur de la nuit ; mais seules 131 l'ont adoptée entre juillet 2024 et juin 2025, tandis que 160 ont rallumé.

Un programme de sobriété commence par la connaissance du patrimoine. Deux bâtiments comparables par leur surface peuvent présenter des consommations très différentes selon leurs horaires, leur fréquentation ou leur état. Il faut donc distinguer les écarts qui tiennent aux usages de ceux qui signalent une installation mal réglée ou un équipement à remplacer. Sans ce diagnostic, les économies affichées risquent d'être difficiles à interpréter.

Les réglages de chauffage, les horaires d'ouverture, l'éclairage ou la maintenance apportent parfois des gains rapides. Les travaux plus lourds restent nécessaires, mais ils sont mieux ciblés lorsque les premières économies ont été documentées et partagées avec les agents.

ACTIVIA®



PUBLICITÉ



ÉCONOMIE & EMPLOI

Atelier industriel. © Le Bulletin des Communes (archives)

Sud-Est : les filières qui tirent l'économie locale

Au-delà du tourisme, le Sud-Est s'appuie sur des filières industrielles, logistiques, maritimes et technologiques.

Le Sud-Est possède une économie plus diverse que l'image touristique qui lui est souvent associée. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le tourisme et les services restent majeurs, mais l'industrie, la logistique, l'économie maritime, l'aéronautique, la défense, l'énergie, la microélectronique, la chimie et l'agroalimentaire structurent aussi des milliers d'emplois et de sous-traitants. Cette diversité explique en partie la résilience régionale observée par l'Insee en 2025, même dans un contexte de ralentissement national.

Les chiffres de l'Insee donnent la mesure de la conjoncture régionale : au troisième trimestre 2025, Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait 2 037 000 emplois salariés, en hausse de 0,4 % sur un an, et un taux de chômage de 8,2 %. L'hébergement-restauration restait dynamique, quand l'emploi industriel reculait de 0,1 %, une première depuis 2020. Les projets ne manquent pourtant pas : dans le Territoire d'industrie Gardanne-Meyreuil (18 communes), 113 projets industriels représentant plus de 382 millions d'euros d'investissement et 707 emplois potentiels ont été recensés en mars 2024, selon Gomet'.

L'industrie représente un socle décisif. Au deuxième trimestre 2026, l'Insee compte un peu plus de 172 000 emplois salariés industriels dans la région. Autour de l'étang de Berre, de Fos-sur-Mer, de Marignane, de Rousset, de Toulon ou de Carros, les chaînes de valeur associent grands groupes, PME, ingénierie, maintenance, transport et services techniques. Leur compétitivité dépend autant des marchés que de l'accès à l'électricité, au foncier, à l'eau et à des compétences disponibles.

L'économie maritime constitue un autre avantage. Les ports de Marseille-Fos et de Toulon, les activités navales, la logistique, la plaisance et les services liés à la mer connectent le territoire aux échanges méditerranéens. La transition énergétique transforme déjà ces métiers : électrification à quai, carburants alternatifs, réduction des émissions portuaires, réparation et maintenance plus sobres.

ÉCONOMIE & EMPLOI

Bois, biomasse et matériaux biosourcés : une filière d'avenir

La forêt nourrit plusieurs activités, de la construction au chauffage.

Le bois est à la fois une ressource, un matériau, une énergie et un élément majeur des paysages du Sud-Est. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la filière forêt-bois compte, selon une étude Insee relayée par la DRAAF en 2026, environ 10 300 salariés auxquels s'ajoutent près de 2 000 non-salariés. Elle va de la gestion forestière à la construction, en passant par l'exploitation, le sciage, la menuiserie, l'emballage, le bois-énergie et les produits dérivés. La construction bois en est le premier employeur salarié.

La ressource est là : la forêt couvre 1,65 million d'hectares en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 51 % du territoire régional, selon les données présentées par la Région Sud en 2024. Elle reste peu exploitée : la récolte, de 705 000 m³ en 2022, dont 57 % de bois énergie, ne prélève qu'environ un quart de l'accroissement naturel. À Gardanne, la centrale de GazelEnergie a redémarré fin 2025 avec une tranche biomasse de 150 MW, adossée à un contrat avec l'État de 800 millions d'euros sur huit ans. Son plan d'approvisionnement de 450 000 tonnes par an prévoit 53 % de bois local, un point contesté par des associations environnementales.

Cette chaîne de valeur reste pourtant fragile. La récolte régionale de bois a atteint environ 566 600 m³ en 2024, en baisse d'environ 11 % sur un an. Le bois-énergie et le bois d'industrie représentent l'essentiel des volumes, tandis que le bois d'œuvre demeure plus limité. Or c'est souvent la transformation locale vers des produits à plus forte valeur ajoutée qui crée le plus d'emplois et permet de mieux rémunérer la ressource.



PUBLICITÉ



BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris n° 493 455 042 – Crédit photo : C. Abramow – 09/2018 –

PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · BOUCHES-DU-RHÔNE



© Le Bulletin des Communes

Territoire zéro chômeur : à Jouques, 87 CDI créés en sept ans par l'entreprise à but d'emploi

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 24 octobre 2026

87 CDI en sept ans, un budget de 1,5 million d'euros, des difficultés réelles : le bilan de l'expérimentation Territoire zéro chômeur à Jouques.

Territoire zéro chômeur de longue durée depuis 2017, Jouques, commune de 4 393 habitants des Bouches-du-Rhône, a fait de son entreprise à but d'emploi le premier employeur local. De 2017 à 2023, Élan Jouques a embauché 87 personnes en CDI, selon la Banque des Territoires. Coût, résultats, difficultés : retour sur une expérience que d'autres élus peuvent étudier.

Il s'agit d'une expérimentation nationale, créée par la loi du 29 février 2016. Le principe consiste donc à embaucher en CDI des personnes privées d'emploi depuis longtemps, pour des activités utiles au territoire. Ces embauches passent par une entreprise à but d'emploi (EBE). Cependant, celle-ci ne doit pas concurrencer les entreprises locales. Par ailleurs, un comité local pour l'emploi pilote le dispositif sur chaque territoire.

Ainsi, Jouques fait partie des dix territoires retenus lors de la première phase, selon un dossier publié par la commune. Jouques se trouve dans une vallée enclavée, à une vingtaine de kilomètres au nord-est d'Aix-en-Provence. En 2015, le taux de chômage y atteignait 10 %, selon la Banque des Territoires.

De plus, près de la moitié de ces chômeurs l'étaient depuis longtemps. Au lancement, la commune a donc identifié 194 personnes qui pouvaient entrer dans le dispositif. L'entreprise à but d'emploi Élan Jouques, une association, démarre en 2017. Concrètement, elle embauche en CDI des personnes privées d'emploi depuis plus de deux ans.

Ensuite, au fil des années, elle s'organise en cinq pôles : tourisme ; recyclerie ; multiservices ; agriculture ; atelier bois. Par ailleurs, la commune reste son principal client. Ainsi, l'EBE rend des services qui n'existaient pas auparavant, explique le maire, Éric Garcin, cité par la Banque des Territoires.

D'abord, précisons que les chiffres disponibles proviennent de la Banque des Territoires (janvier 2024) et de documents de la commune. Attention à la lecture du dernier chiffre. En effet, les 116 sorties incluent 42 personnes qui ont retrouvé un CDI ailleurs, sans passer par l'EBE. On ne peut donc pas toutes les attribuer à l'entreprise.

Par ailleurs, les 33 salariés partis entre 2017 et 2023 l'ont fait pour diverses raisons : retraite, embauche ailleurs, création d'activité, déménagement ou départ volontaire. Selon la Banque des Territoires, une cinquantaine de personnes ont aussi réglé un problème de mobilité, de garde d'enfant ou de logement. En outre, les demandes d'aide au CCAS ont diminué.

L'expérience de Jouques montre d'abord qu'une petite commune peut porter un tel projet. En effet, le dispositif ne réserve pas l'expérimentation aux grandes villes. Ensuite, elle illustre un modèle économique mixte. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'EBE ne couvre qu'une partie de son budget, et l'essentiel provient de financements publics liés à l'emploi.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 24 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

ÉCONOMIE & EMPLOI

Éco-industries : les entreprises qui accélèrent la transition

Récupérer de la chaleur, économiser l'eau et valoriser des matières : les éco-industries répondent à des besoins concrets des entreprises. Leur réussite dépend de gains vérifiables et de solutions reproductibles.



Chantier industriel. © Le Bulletin des Communes (archives)

Les éco-industries ne forment pas un secteur unique. Elles regroupent des entreprises qui réduisent les consommations d'énergie et d'eau, valorisent les déchets, récupèrent la chaleur, dépolluent, développent des matériaux plus sobres ou améliorent les procédés industriels. Dans le Sud-Est, leur croissance est directement liée aux besoins de transformation des sites industriels, des bâtiments et des réseaux.

Basé à Aix-en-Provence, le pôle de compétitivité Capenergies fédère 530 acteurs ; 90 % de ses 325 entreprises membres actives sont des PME. Selon le ministère de l'Économie, il a labellisé 830 projets depuis sa création, dont 480 ont obtenu près de 570 millions d'euros de financements publics (données au 31 décembre 2024), sur l'efficacité énergétique, la décarbonation des usages ou l'hydrogène bas carbone. À Fos-sur-Mer, la start-up GravitHy prévoyait en 2023 une usine de fer réduit à l'hydrogène vert de 2 millions de tonnes par an, pour 2,2 milliards d'euros et 500 emplois directs, d'après Invest in Provence.

La récupération de chaleur fatale illustre ce potentiel. L'ADEME estime qu'à fin 2022, 85,2 TWh par an de chaleur industrielle restaient encore valorisables en France. Derrière ce chiffre national, le principe est concret : capter une chaleur aujourd'hui rejetée par un four, un procédé, un data center ou une station d'épuration pour la réutiliser sur le site ou l'envoyer vers un réseau de chaleur. À Issoire, en Auvergne-Rhône-Alpes, la chaleur des fours d'une fonderie alimente ainsi un réseau urbain. Le modèle peut inspirer les grands bassins industriels du Sud-Est lorsque les besoins et les distances sont compatibles.

L'eau constitue un autre marché de transition. Les industriels cherchent à réduire les prélèvements, recycler certaines eaux de process, mieux détecter les fuites et adapter le refroidissement. Dans une région régulièrement confrontée à des tensions estivales, ces solutions deviennent aussi des outils de sécurisation de la production. Une usine moins dépendante d'un prélèvement important est plus résiliente face aux restrictions.



PUBLICITÉ

FOCUS TERRITORIAL

Décarboner les PME : de l'intention aux plans d'action

Les entreprises du Sud-Est avancent lorsqu'elles disposent d'un cap clair, de diagnostics opérationnels et d'un accompagnement financier lisible. La décarbonation devient alors un facteur de compétitivité.



Réunion de travail dans une PME. © Le Bulletin des Communes (archives)

Une PME ne décarbone pas ses activités par une simple déclaration d'intention. Elle commence par identifier ses principaux usages d'énergie et de matières, les équipements vieillissants, les pertes et les contraintes de production. Les économies les plus crédibles sont celles qui reposent sur des mesures vérifiables.

Pour les PME, la porte d'entrée la plus courante reste le Diag Décarbon'Action de Bpifrance et de l'Ademe. Ouvert aux entreprises de moins de 500 salariés n'ayant pas réalisé de bilan de gaz à effet de serre depuis cinq ans, il mobilise un expert douze jours sur six à huit mois pour mesurer les émissions et bâtir un plan d'actions, avec un reste à charge de 6 000 euros HT. À l'échelle d'un bassin, la zone industrielle de Fos-sur-Mer, qui émet plus de 18 millions de tonnes de CO2 par an selon Made in Marseille (janvier 2023), a été retenue zone industrielle bas carbone par France 2030, avec le programme Syrius porté par l'association Piicto.

Pour une petite entreprise, la transition peut paraître abstraite si elle n'est présentée qu'en objectifs généraux. Le point de départ le plus utile est souvent le fonctionnement concret de l'activité : énergie, matières, transport, entretien des machines ou organisation des locaux. Une analyse de ces postes permet de distinguer ce qui relève d'un réglage, d'un changement de pratique ou d'un investissement.

La feuille de route doit distinguer les changements d'organisation, les investissements techniques et les besoins de compétences. Elle gagne à intégrer la maintenance, les délais d'arrêt et la formation des équipes, pour que les gains annoncés se retrouvent dans l'exploitation.

Le passage à l'action dépend ensuite de la capacité à hiérarchiser.

Une amélioration très coûteuse n'est pas nécessairement la première à engager si d'autres opérations présentent un effet plus immédiat. Les entreprises ont aussi besoin d'identifier les compétences techniques disponibles et les conditions d'un éventuel financement.

EN 3 ÉTAPES

1. Commencer par identifier les principaux postes d'énergie et de matières.
2. Prioriser les actions dont la faisabilité et l'impact sont démontrables.
3. Relier les entreprises aux compétences et financements adaptés à leur taille.

À RETENIR

Une feuille de route doit inclure le coût d'exploitation, pas uniquement l'investissement.



TRIBUNE DES EXPERTS · CB

CB : un acteur stratégique au service de la souveraineté des paiements en France

Article publié le 25 juin 2026

Souveraineté des paiements en France. Leader historique des paiements en France, CB s'est imposé comme un acteur incontournable de la vie économique du pays. Derrière chaque paiement effectué chez un commerçant, sur Internet ou depuis un smartphone, se cache un écosystème technologique français qui contribue à la souveraineté économique, à la sécurité des transactions et à l'innovation au service des citoyens. Rencontre avec Philippe Laulanie, Directeur Général de CB.

Chaque jour, des millions de transactions sont réalisées grâce au réseau CB. De plus, avec plus de 80 % des paiements par carte et mobile effectués en France, le groupement constitue aujourd'hui le premier réseau de paiement du pays. Son poids dépasse même les frontières nationales puisqu'il représente près de 20 % des paiements réalisés à l'échelle européenne.

Pour Philippe Laulanie, cette position est loin d'être anodine :

« La souveraineté des paiements est devenue un enjeu stratégique pour la France. Disposer d'un réseau national performant et sécurisé est essentiel pour préserver notre indépendance économique. Cette maîtrise de la chaîne de paiement permet notamment de garantir que les infrastructures critiques restent sous contrôle français. En outre, elle assure aux consommateurs une continuité de service optimale.Depuis sa création, CB a constamment accompagné les évolutions technologiques des moyens de paiement.

L'histoire de CB est jalonnée d'innovations majeures : la carte à puce, devenue une référence mondiale ; la technologie EMV, aujourd'hui utilisée dans de nombreux pays ; le paiement sans contact ; le paiement mobile via smartphone. Aujourd'hui, lorsque les consommateurs utilisent Apple Pay, Samsung Pay ou Google Pay, les transactions sont sécurisées grâce aux infrastructures de CB.

Demain, l'arrivée du portefeuille numérique européen ouvrira une nouvelle étape dans l'évolution des usages numériques. Toutefois, l'objectif reste le même : simplifier l'expérience utilisateur tout en renforçant la sécurité. Au-delà de la technologie, CB revendique une approche fondée sur trois piliers : la liberté de choix, l'efficacité économique et la protection des données.

Premier avantage : le libre choix du mode de paiement. Les Français peuvent payer quand ils le souhaitent, où ils le souhaitent et selon le moyen qui leur convient le mieux. Deuxième avantage : l'impact économique. Selon CB, une transaction réalisée sur le réseau national coûte jusqu'à dix fois moins cher pour un commerçant que certaines solutions concurrentes internationales. En conséquence, une différence qui bénéficie directement à l'économie française et à la compétitivité des entreprises.

Troisième avantage : la sécurité. Le taux de fraude a diminué de plus de 45 % au cours des trois dernières années, illustrant les efforts continus réalisés pour renforcer la protection des paiements. Enfin, CB met en avant un sujet devenu central : la maîtrise des données.

Contrairement à certains modèles internationaux, les données de paiement des utilisateurs ne sont ni revendues ni exploitées pour alimenter des systèmes d'intelligence artificielle tiers. Pour les collectivités locales, les enjeux liés aux paiements dépassent largement le simple cadre bancaire.

CB

Publié le 25 juin 2026 sur bulletindescommunes.net

Lire l'article complet →

ÉCONOMIE

Zones d'activités : vers des parcs plus sobres en énergie et en foncier

Avant de créer de nouvelles zones d'activités, les territoires peuvent transformer l'existant. Densification, réemploi du foncier, énergie et mobilité doivent désormais être pensés ensemble.

Selon la Dreal Paca (septembre 2024), la région a consommé 13 481 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2020, dont 26 % pour l'activité économique. Les années 2021 et 2022, avec 1 364 puis 1 300 hectares, ont déjà absorbé plus de 40 % de l'enveloppe régionale 2021-2030, fixée à une réduction de 54,5 % par rapport à la décennie précédente. Pour requalifier l'existant, la Région Sud porte le label Parc+, animé par l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement, dont les critères incluent la sobriété foncière ; la Métropole Aix-Marseille-Provence revendique 14 parcs labellisés.

Les zones d'activités du Sud-Est ont longtemps été aménagées selon une logique simple : ouvrir du foncier, tracer des voiries, créer des parcelles puis accueillir des entreprises. La sobriété foncière oblige désormais à inverser le raisonnement. Avant d'étendre, il faut regarder ce qui existe : parcelles sous-utilisées, parkings surdimensionnés, bâtiments vacants, friches, toitures disponibles et espaces pouvant être densifiés.



PUBLICITÉ

ÉCONOMIE & EMPLOI

Réindustrialisation verte : comment attirer de nouveaux projets

L'accueil d'une nouvelle industrie ne dépend plus du seul terrain disponible. Réseaux, eau, logement, qualifications et calendrier de raccordement déterminent aussi la faisabilité des projets.



Signature d'une convention d'implantation. © Le Bulletin des Communes (archives)

> « L'eau arrive juste après pour les procédés, le refroidissement ou le nettoyage. »

Attirer une nouvelle usine ne se résume plus à proposer un terrain. Les projets industriels recherchent désormais un ensemble de conditions : électricité disponible, accès à l'eau compatible avec les usages locaux, raccordements, logistique, compétences, logement des salariés, délais administratifs et visibilité foncière. Dans le Sud-Est, où la pression sur les sols et les ressources est forte, la compétitivité se joue dans cette combinaison.

Autour du golfe de Fos et de l'étang de Berre, le débat public global organisé en 2025 par la Commission nationale du débat public a porté sur 51 projets, dont six dans l'hydrogène décarboné, cinq dans les énergies renouvelables et vingt dans les infrastructures et la logistique. Le contexte reste incertain : en mai 2026, la start-up lyonnaise Carbon a renoncé à sa giga-usine photovoltaïque de Fos-sur-Mer (1,5 milliard d'euros, plus de 3 000 emplois annoncés), faute de visibilité sur le marché européen. À l'échelle nationale, Territoires d'industrie recensait en mars 2025 55 sites clés en main couvrant plus de 2 900 hectares.

Le dispositif national « Sites clés en main France 2030 » illustre cette évolution. Les 55 premiers sites retenus en 2024 ont été sélectionnés pour leur potentiel industriel et leur maturité, avec une attention à la sobriété foncière. Plus de 60 % relevaient du recyclage de foncier. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs sites figuraient dans cette première sélection, notamment autour d'Arles, de Saint-Auban, d'Aix-les-Milles ou des grandes zones industrialo-portuaires.

Cette logique réduit un risque majeur pour les investisseurs : découvrir trop tard qu'un terrain est mal raccordé, pollué, soumis à une contrainte environnementale non anticipée ou incompatible avec les besoins en eau. Préparer les études et les procédures ne signifie pas supprimer les règles ; cela donne une meilleure visibilité sur le calendrier et les conditions d'implantation.

L'énergie devient le premier filtre de nombreux projets. Une usine électro-intensive ne peut pas s'implanter là où le réseau ne peut être renforcé dans les délais. L'eau arrive juste après pour les procédés, le refroidissement ou le nettoyage. Les territoires doivent connaître leurs capacités avant de promettre du foncier.

La main-d'œuvre compte tout autant. Une implantation n'est durable que si l'entreprise trouve des techniciens, des opérateurs et des ingénieurs, et si ces salariés peuvent se loger et se déplacer. Les bassins industriels du Sud-Est disposent d'un tissu de sous-traitants et de compétences, mais la concurrence entre employeurs est forte.

ÉCONOMIE & EMPLOI

Former aux métiers de la transition énergétique et écologique

La transition écologique transforme d'abord des métiers déjà présents dans les territoires.



Jeunes en formation. © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

La transition ajoute donc des compétences à des métiers existants autant qu'elle crée de nouvelles fonctions.

La transition écologique ne se résume pas à de nouvelles technologies : elle transforme des métiers déjà présents dans les territoires. Dans le bâtiment, il faut isoler, ventiler, installer des protections solaires, poser des pompes à chaleur ou des matériaux biosourcés. Dans l'énergie, les besoins concernent le solaire, les réseaux, l'exploitation hydraulique et la maintenance. L'eau, les déchets, l'industrie et la mobilité recherchent eux aussi des compétences techniques plus spécialisées.

Selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre 2026 de France Travail, les employeurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur envisagent 209 630 recrutements, en baisse de 2,6 % sur un an ; 38 % sont jugés difficiles, dix points de moins qu'en 2025. Pour l'industrie et l'énergie, l'Éducation nationale recense dans la région le campus des métiers et des qualifications d'excellence Industrie du futur Sud, qui couvre notamment l'hydrogène et le nucléaire, ainsi que le campus d'excellence Économie de la mer, porté par l'Université de Toulon, qui inclut l'énergétique de la mer et le génie climatique.

Le Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur a renforcé en 2026 son observatoire des transitions pour suivre ces évolutions à une échelle territoriale. L'objectif est simple : rapprocher les besoins réels des entreprises, l'offre de formation et les parcours des actifs. Car le principal risque n'est pas seulement de manquer de candidats ; c'est de former trop tard ou sur des compétences qui ne correspondent pas aux chantiers effectivement programmés.

La transition écologique ne se résume pas à de nouvelles technologies : elle transforme des métiers déjà présents dans les territoires.



ÉCONOMIE & EMPLOI

Ports, logistique et industrie : sécuriser les chaînes locales

Entre façade méditerranéenne et hinterlands industriels, le Sud-Est dispose d'atouts majeurs, à condition de mieux articuler transport, énergie et formation.

Les ports et plateformes logistiques jouent un rôle central dans les échanges méditerranéens. Leur efficacité dépend pourtant de l'ensemble de la chaîne : voies ferrées, accès routiers, systèmes d'information, énergie disponible et entreprises de maintenance. Un maillon saturé peut fragiliser tout le parcours.

Le port de Marseille-Fos a traité 74 millions de tonnes en 2025, en hausse de 5 %, avec un trafic de conteneurs de 1,45 million revenu à son niveau de 2019 et 4,1 millions de passagers, selon le bilan présenté par le Grand Port Maritime en janvier 2026. L'établissement a investi 105 millions d'euros en 2025 et prévoit environ 130 millions en 2026, dans le cadre d'un plan stratégique de 1,3 milliard d'euros sur 2025-2029 incluant le développement du foncier à Fos et le report modal vers le fer et le fleuve. Il vise à porter de 5 % à 11 % d'ici 2040 la part des conteneurs acheminés par l'axe Rhône-Saône.

Entre les ports de la façade méditerranéenne et les territoires industriels de l'arrière-pays, la logistique repose sur une succession de maillons. Une difficulté d'accès, un manque de coordination ou une dépendance à un seul itinéraire peuvent fragiliser l'ensemble. Le raisonnement territorial doit donc dépasser le site portuaire lui-même et intégrer les réseaux qui relient les entreprises à leurs fournisseurs et à leurs clients.

Une stratégie locale doit donc articuler les investissements des opérateurs privés et ceux des collectivités. Les calendriers de travaux et les besoins des industriels doivent être partagés tôt pour éviter de déplacer la congestion d'un site vers un autre.

Les investissements doivent être examinés du point de vue des usages.



PUBLICITÉ



SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

Hôtel de ville. © Le Bulletin des Communes (archives)

Services publics locaux : comment préserver la proximité dans les territoires

L'accès aux soins, aux démarches et aux équipements ne se résume pas à leur localisation.

Préserver la proximité ne signifie plus nécessairement maintenir chaque service dans chaque commune. Dans le Sud-Est, où les densités de population varient fortement entre littoral, métropoles, plaines, vallées et montagne, la question est devenue plus pragmatique : comment garantir à chacun un accès raisonnable aux démarches, aux soins, à l'école, à la mobilité ou à l'accompagnement social, même lorsque les professionnels et les équipements se concentrent ?

Le réseau France services comptait 2 865 structures labellisées en novembre 2025, selon le gouvernement, qui en vise 3 000 début 2027 ; 67 % sont portées par des collectivités et plus de 1,2 million d'accompagnements y sont réalisés chaque mois. Dans le Var, le rapport d'activité 2025 de la communauté de communes du Pays de Fayence recense 31 France services, 16 antennes et un bus itinérant dans le département. Sur son seul site de Fayence, 15 825 usagers ont été reçus en 2025, contre 13 310 en 2024, dont la moitié âgés de 55 à 74 ans.

Le réseau France services illustre cette recherche d'un point d'entrée unique. En octobre 2026, l'Agence nationale de la cohésion des territoires recense 152 communes disposant d'un espace France services en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le principe est simple : permettre à un habitant d'être accompagné dans plusieurs démarches administratives sans devoir identifier seul l'organisme compétent. Dans les petites villes et les secteurs ruraux, cette présence évite des déplacements vers les préfectures ou les grands centres urbains.

Mais la proximité ne se limite pas aux démarches administratives. La santé est souvent le premier révélateur des écarts territoriaux. Les maisons de santé pluriprofessionnelles, les centres de santé, les consultations avancées ou la télémédecine améliorent l'accès, à condition que des professionnels soient effectivement disponibles et que le parcours du patient reste lisible. Une consultation vidéo peut éviter un trajet pour un suivi simple.

SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

Mutualiser sans éloigner : les nouveaux équilibres territoriaux du Sud-Est

Partager les moyens peut rendre les services locaux plus solides.

Mutualiser n'est pas une fin en soi. Dans les territoires du Sud-Est, où coexistent métropoles, petites villes, villages, vallées et communes de montagne, la mise en commun d'agents, d'outils ou d'équipements n'a de sens que si elle améliore réellement le service. Le droit permet depuis longtemps aux intercommunalités et à leurs communes membres d'organiser des services communs, notamment pour les fonctions ressources comme l'informatique, les finances ou les ressources humaines. Reste à savoir comment éviter que l'efficacité administrative ne se traduise par un éloignement pour l'habitant.

Dans le Sud-Est, la mutualisation passe aussi par des syndicats techniques. Le SICTIAM, syndicat mixte ouvert, réunissait 456 adhérents fin 2023 dans les six départements de la région et le Gard, selon son rapport d'activité. Il assure notamment un service de délégué à la protection des données externalisé utilisé par 195 collectivités, une centrale d'achat d'environ 16 millions d'euros sollicitée par près de 200 membres et des diagnostics de cybersécurité. Le site Next lui attribuait environ 475 adhérents en septembre 2025.

Le premier bénéfice est évident : certaines fonctions coûtent cher lorsqu'elles sont organisées séparément. Un service informatique, une expertise juridique, une commande publique, une ingénierie énergie ou une équipe chargée de la cybersécurité demandent des compétences devenues difficiles à recruter. À plusieurs, les collectivités peuvent stabiliser des postes, investir dans de meilleurs outils et sécuriser leurs procédures.



PUBLICITÉ



AIRFRANCE | alltheway

PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE



© Le Bulletin des Communes

Intracting : comment des communes financent la rénovation de leurs écoles avec les économies d'énergie

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 16 octobre 2026

Grasse, Colmar, Mazamet : comment l'intracting permet de financer la rénovation énergétique des bâtiments publics avec les économies réalisées.

L'intracting permet à une commune de financer la rénovation énergétique de ses bâtiments avec les économies d'énergie qu'elle va réaliser. Grasse, Colmar ou Mazamet y ont eu recours pour leurs écoles, gymnases et éclairage public. Fonctionnement, montants engagés, résultats attendus et limites : retour d'expérience à destination des élus et des services techniques.

En pratique, le principe est simple : la collectivité reçoit une avance pour financer des travaux d'économies d'énergie. Ensuite, elle rembourse cette avance grâce à la baisse de ses factures. Les économies financent donc, au moins en partie, l'investissement.

Selon la Banque des Territoires, le mécanisme s'inspire d'une pratique développée en Allemagne il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, en France, la Banque des Territoires propose ce dispositif aux communes, intercommunalités et autres collectivités. D'abord, les bâtiments publics pèsent lourd : ils représentent le deuxième poste de dépenses des collectivités après le personnel, selon un rapport ministériel de 2017 cité par la Banque des Territoires.

Ensuite, le dispositif Éco Énergie tertiaire fixe un objectif de baisse de 40 % d'ici 2030 des consommations des bâtiments tertiaires concernés, par rapport à une année de référence. Enfin, beaucoup de petites communes manquent de capacité d'autofinancement pour lancer des travaux lourds. L'intracting offre alors une solution de trésorerie.

La Banque des Territoires distingue deux formules, d'après sa présentation publiée en mars 2022. En revanche, avec la formule sécurisée, la commune signe un contrat de performance énergétique avec un opérateur. Si les objectifs ne sont pas atteints, l'opérateur dédommage la collectivité.

Attention : ces conditions datent de 2022. Les taux et seuils actuels sont à vérifier auprès de la direction régionale de la Banque des Territoires. Par exemple, la ville de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, a appliqué ce modèle à son patrimoine scolaire, selon la fiche publiée par la Banque des Territoires.

– Périmètre : 23 écoles, environ 4 000 élèves, 33 133 m² ; Calendrier : audits en 2018, convention signée en 2021, travaux de 2022 à 2023 ; Coût : 766 317 euros ; Financement : avances remboursables sur 13 ans à taux fixe de 0,25 % ; Objectif : au moins 11,2 % de baisse des consommations, surtout de gaz.

Concrètement, les travaux ont porté sur l'éclairage LED, le remplacement de portes, une isolation partielle, des équipements économes en eau, des panneaux photovoltaïques et un ballon thermodynamique. Toutefois, la fiche présente des objectifs. Elle ne publie pas de bilan mesuré après travaux.

C'est pourquoi un suivi des compteurs, école par école, permettrait de confirmer ou non ces gains dans la durée. Ce type de bilan intéresserait d'ailleurs directement les autres communes. À Colmar, la ville et la Banque des Territoires ont signé une convention d'intracting le 28 mars 2023, d'après le communiqué officiel.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 16 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

Réseaux intelligents et territoires : le numérique au service de l'énergie

La progression du solaire et l'électrification des usages modifient le fonctionnement des réseaux. Données et pilotage permettent de mieux rapprocher production, consommation et investissements.



Recharge électrique et réseaux intelligents. © Le Bulletin des Communes (archives)

Produire davantage d'électricité renouvelable ne suffit pas. Encore faut-il que le réseau puisse l'absorber au bon endroit et au bon moment. Avec le solaire, la consommation et la production ne suivent pas toujours le même rythme : un quartier peut produire beaucoup à midi alors que ses besoins augmentent le soir. Les réseaux intelligents cherchent précisément à mieux coordonner ces flux grâce aux données, au pilotage et à la flexibilité.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le projet Flexgrid a été retenu en mars 2016 parmi les trois lauréats nationaux de l'appel à projets sur les réseaux électriques intelligents, avec les métropoles de Marseille et de Nice, le Pays d'Aix et les Alpes-de-Haute-Provence. Les usages se diffusent depuis : en septembre 2025, Université Côte d'Azur et Enedis ont signé une boucle d'autoconsommation collective reliant trois campus niçois, pour plus de 800 kWc. Fin août 2025, la Côte d'Azur comptait 40 opérations d'autoconsommation collective en service et 45 en projet, selon l'université.

Pour une collectivité, le sujet commence souvent de manière très concrète. Les données de consommation permettent d'identifier un bâtiment public anormalement énergivore, de suivre l'éclairage, de comparer plusieurs écoles ou de mesurer l'effet d'une rénovation. Les compteurs communicants et les systèmes de gestion technique peuvent ensuite piloter certains usages : chauffage, climatisation, recharge de véhicules ou production photovoltaïque.

Le changement le plus important concerne la flexibilité. Enedis la définit comme une modulation volontaire de la consommation ou de la production pendant une période donnée afin de soulager une contrainte locale du réseau. En 2026, le gestionnaire a poursuivi ses appels au marché et le baromètre national des flexibilités confirme que le pilotage de la demande devient un levier structurel pour accompagner l'électrification des usages et l'intégration des renouvelables.



PUBLICITÉ

FOCUS TERRITORIAL

Guichets itinérants et permanences : rapprocher vraiment les services

Dans les territoires dispersés, la présence publique ne se résume pas à un bâtiment. Elle repose sur des horaires lisibles, des agents identifiés et des parcours administratifs simplifiés.



Permanence d'accueil des habitants. © Le Bulletin des Communes (archives)

Une permanence utile doit résoudre une demande, pas seulement afficher une présence. Les habitants ont besoin de savoir qui sera disponible, quelles démarches sont possibles et quels documents apporter. Un calendrier stable facilite la confiance et évite les déplacements inutiles.

L'itinérance prend plusieurs formes. Dans le Vaucluse, un bus France services a été inauguré en mai 2021 pour desservir les huit communes de la communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence ; le département comptait alors 18 France services, dont deux itinérantes. Dans le Var, le Pays de Fayence a choisi une conseillère numérique itinérante qui intervient depuis mars 2025 en mairies, CCAS et médiathèques de ses neuf communes : 309 personnes accompagnées et 263 participants aux ateliers en 2025. À l'échelle nationale, 2 900 conseillers numériques étaient encore en poste fin 2025.

Pour un habitant, la proximité d'un service ne tient pas seulement à la présence d'un guichet. Elle dépend aussi du temps nécessaire pour obtenir une réponse, de la compréhension des démarches et de la possibilité de rencontrer un interlocuteur. Dans un secteur où les distances sont importantes, une permanence bien organisée peut rendre davantage service qu'un point d'accueil ouvert sans coordination avec les autres intervenants.

Les services itinérants fonctionnent mieux lorsqu'ils sont reliés à un réseau d'agents capables de traiter les dossiers plus complexes. Une navette administrative, une maison de services et une plateforme numérique sont complémentaires si l'usager n'a pas à raconter plusieurs fois la même situation.

Les solutions itinérantes demandent néanmoins une organisation précise.

Les lieux, les jours de présence et les compétences disponibles doivent être connus à l'avance.

EN 3 ÉTAPES

1. Recenser les démarches qui exigent encore un accompagnement humain.
2. Regrouper les permanences là où les déplacements sont les plus difficiles.
3. Publier des horaires et contacts faciles à comprendre pour les usagers.

À RETENIR

La proximité se mesure au temps pour obtenir une réponse, pas seulement à la distance.

TEHTRIS



TEHTRIS
Article du 20 mars 2026

TRIBUNE DES EXPERTS · TEHTRIS

TEHTRIS – Cybersécurité : pourquoi les collectivités doivent renforcer la protection de leurs infrastructures numériques

Les collectivités locales occupent une place centrale dans la vie quotidienne des Français. Elles gèrent des services administratifs, sociaux, scolaires, techniques, culturels ou économiques. Elles détiennent aussi de nombreuses données personnelles : état civil, urbanisme, aides sociales, inscriptions scolaires, listes électorales, données RH, finances locales ou informations liées aux marchés publics.

Cette richesse d'informations fait des collectivités des cibles attractives. L'ANSSI indique qu'en 2024, elle a traité 218 incidents cyber affectant les collectivités territoriales, soit environ 18 incidents par mois. L'agence souligne que les conséquences peuvent être majeures, car elles touchent directement les services rendus aux citoyens.

La menace n'est donc plus théorique. Une attaque peut provoquer l'arrêt d'un standard téléphonique, l'indisponibilité d'un logiciel métier, la paralysie d'un service état civil, la fuite de données administratives ou encore l'impossibilité de traiter des demandes urgentes.

Pour une collectivité, une cyberattaque n'est pas seulement un problème informatique. C'est une crise organisationnelle. Lorsqu'un système d'information est bloqué, ce sont les agents qui ne peuvent plus travailler normalement. Ce sont les administrés qui ne peuvent plus obtenir un document, déposer une demande, payer un service ou accéder à une information. Ce sont aussi les élus et les directions générales qui doivent répondre rapidement à une situation technique, juridique, financière et médiatique.

Les rançongiciels, les vols d'identifiants, les hameçonnages, les attaques sur les messageries, les intrusions dans les serveurs ou les compromissions d'équipements réseau peuvent toucher des collectivités de toutes tailles. Les petites communes sont parfois plus vulnérables, faute de moyens humains, de budget ou de compétences internes spécialisées.

L'enjeu est donc clair : il ne suffit plus d'avoir un antivirus ou une sauvegarde. Il faut être capable de détecter rapidement les signaux faibles, de comprendre l'origine d'une attaque, d'isoler les postes compromis et de réagir avant que l'incident ne se propage.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 20 mars 2026. **Lire l'article en ligne →**



PUBLICITÉ

SERVICES PUBLICS

Données, IA et services publics : les collectivités du Sud-Est accélèrent

L'intelligence artificielle commence à soutenir des tâches administratives et techniques dans les collectivités. Son déploiement doit rester proportionné aux besoins et protéger les données, la sécurité et la décision humaine.

L'IA générative entre dans l'administration avec prudence. Albert, l'outil développé par l'État, a été testé par 48 maisons France services ; en janvier 2026, la DINUM a indiqué qu'il ne serait pas généralisé dans sa forme actuelle, un bilan étant attendu à l'été 2026. Sur la Côte d'Azur, le SICTIAM a voté en juin 2025 la création d'un système d'acquisition dynamique pour référencer des fournisseurs d'outils d'IA destinés à ses adhérents, couvrant neuf domaines d'application. Selon le baromètre Data Publica, 40 % des collectivités utilisaient la vision par ordinateur en 2024, contre 26 % en 2023.

L'intelligence artificielle entre dans les collectivités par des usages souvent modestes : résumer un document, préparer une réponse, classer des demandes, rechercher une information dans un corpus, détecter une anomalie ou aider un agent à rédiger. Le Labo Société numérique relevait en 2025 que 36 % des collectivités interrogées déclaraient avoir déjà mis en place ou testé un système d'IA, tandis que 15 % envisageaient de le faire dans les douze mois.



PUBLICITÉ

SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

Données, capteurs et cybersécurité : les bases d'un territoire intelligent

Le numérique territorial n'a de sens que s'il produit un service tangible. Mais cette efficacité repose sur une gouvernance des données, des outils compatibles et une sécurité maîtrisée.



Place publique en centre-ville. © Le Bulletin des Communes (archives)

> « Les choix techniques doivent donc tenir compte des échanges entre systèmes, des responsabilités d'administration et des règles d'accès. »

Un territoire intelligent commence par des usages simples : suivre la consommation d'un bâtiment, repérer une fuite ou faciliter une démarche. Multiplier les capteurs sans savoir quelle décision sera prise grâce aux données crée une dépense supplémentaire plutôt qu'un service.

La menace cyber s'intensifie. Selon le rapport 2025 de Cybermalveillance.gouv.fr, 5 078 collectivités et administrations ont sollicité son assistance, soit une hausse de 22 % sur un an ; le piratage de compte (20,1 %) devance désormais l'hameçonnage (19,2 %) et les rançongiciels (13,1 %), tandis que la fraude au virement a progressé de 262 %. Dans le Sud-Est, le CSIRT Urgence Cyber Région Sud, installé à Toulon, répond aux incidents des entreprises, collectivités et associations. Côté capteurs, Nice exploite environ 4 500 caméras, et ses expérimentations de vidéosurveillance algorithmique ont valu à la ville des mises en garde de la CNIL.

Installer des capteurs ne constitue pas, en soi, un projet de territoire intelligent. Les données collectées doivent correspondre à une question précise : mieux suivre des consommations, repérer une anomalie ou organiser une intervention. Cette définition des usages évite d'accumuler des informations difficiles à exploiter. Elle permet également de déterminer qui peut consulter les données et qui doit agir à partir d'elles.

La gouvernance doit précéder le déploiement. Qui collecte les informations, qui y accède, qui les conserve et comment les systèmes communiqueront-ils ? Répondre à ces questions évite les dépendances coûteuses et facilite le travail des agents.

La sécurité et la pérennité des outils doivent être examinées dès le départ. Une collectivité peut avoir besoin de conserver l'accès à ses historiques ou de changer de prestataire sans perdre l'usage de ses équipements.

Les choix techniques doivent donc tenir compte des échanges entre systèmes, des responsabilités d'administration et des règles d'accès. Un outil efficace est celui que les agents peuvent comprendre, maintenir et intégrer à leurs décisions.

La mise en œuvre peut commencer par définir à quoi serviront les données avant d'installer des capteurs. Elle demande ensuite de prévoir l'hébergement, la cybersécurité et les modalités d'accès. Enfin, il faut vérifier l'interopérabilité et la possibilité de changer de prestataire.

La gouvernance des données peut être simple, à condition d'être explicite.

SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

Mutualiser sans diluer : les conditions d'une coopération utile

La mutualisation ne fonctionne que si elle s'accompagne d'une gouvernance claire, d'indicateurs de qualité et d'une attention constante aux besoins quotidiens des habitants.



Élus réunis autour d'un projet commun. © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

Mutualiser les moyens ne doit pas rendre l'interlocuteur public plus difficile à trouver.

Partager un service ne signifie pas effacer les responsabilités. Pour les communes, la convention doit préciser la répartition des coûts, le pilotage, les priorités d'intervention et les modalités d'évaluation. Un service mutualisé mal identifié peut devenir plus difficile à solliciter qu'un service local.

Les retours d'expérience éclairent les conditions de réussite. Une enquête flash de l'AdCF menée en janvier 2021 auprès de 80 intercommunalités montrait que près de 90 % avaient engagé une mutualisation, surtout pour les services techniques (52 %), l'instruction de l'urbanisme (48 %) et les systèmes d'information (45 %). Le service commun était l'outil le plus employé (76 %), et l'amélioration du service public primait sur les économies. L'étude recommandait de planifier, d'informer tôt les agents et d'évaluer les tâches. La France comptait 1 252 intercommunalités à fiscalité propre au 1er janvier 2026.

Partager des compétences peut permettre à des communes de disposer de savoir-faire qu'elles ne pourraient mobiliser seules. Encore faut-il définir ce qui est effectivement mutualisé : une expertise, du personnel, des outils, des achats ou une fonction de gestion. Ces options n'ont ni les mêmes effets sur les équipes ni les mêmes coûts. La décision doit donc partir d'un besoin identifié et d'un résultat attendu.

La réussite peut se mesurer avec des indicateurs simples : délai de réponse, qualité de la prestation, continuité en cas d'absence et satisfaction des utilisateurs. Les économies budgétaires restent importantes, mais elles ne suffisent pas à juger le résultat.

La coopération doit rester compréhensible pour les élus comme pour les habitants. Qui prend la décision ?



PUBLICITÉ

SERVICES PUBLICS & NUMÉRIQUE

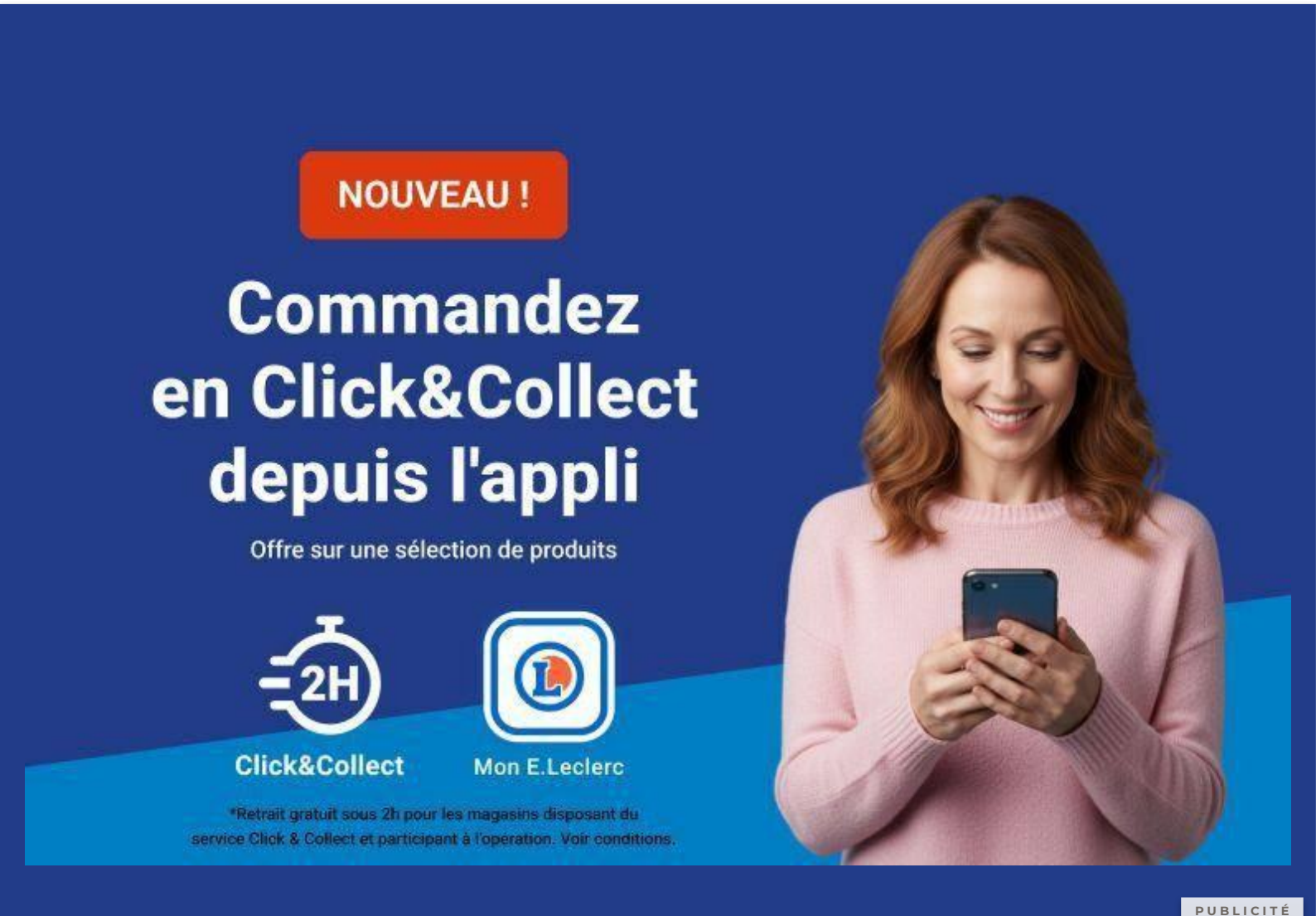
Maires, départements et régions : comment coordonner les réponses aux enjeux locaux ?

Un projet territorial mobilise souvent la commune, l'intercommunalité, le département et la région.

Un même projet territorial mobilise souvent plusieurs niveaux de décision. Une commune veut rénover une école, aménager une place, accueillir un commerce ou créer des logements. L'intercommunalité intervient sur l'urbanisme, les déchets, l'eau, la mobilité ou le développement économique selon les compétences transférées. Le département apporte ses responsabilités sociales, routières et de solidarité territoriale. La région agit notamment sur le développement économique, les transports régionaux, les lycées, la formation et l'aménagement. L'État complète ce système par la réglementation, les financements et ses propres services.

La conférence territoriale de l'action publique (CTAP), créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et présidée par le président de région, réunit présidents de départements, d'intercommunalités et représentants des communes pour débattre de l'exercice concerté des compétences. Un décret du 16 décembre 2022 permet, depuis 2025, d'en fixer la composition par délibérations concordantes. En Région Sud, la 6e Convention des maires s'est tenue le 21 octobre 2024 à Aix-en-Provence ; la Région y a annoncé une contribution de 120 millions d'euros à l'effort d'économies demandé aux collectivités.

Cette architecture peut produire de la complémentarité, mais aussi des délais si le projet est pensé séparément par chaque acteur. La coordination commence donc avant le financement. Il faut définir le besoin, le maître d'ouvrage, les responsabilités d'exploitation et les coûts futurs.



PUBLICITÉ



VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

Jardins et îlots de fraîcheur en ville. © Le Bulletin des Communes (archives)

Adapter les villes du Sud-Est aux fortes chaleurs : ombre, eau et végétalisation

Dans les villes du Sud-Est, l'ombre et la qualité des sols deviennent des enjeux de confort quotidien.

Lors d'une vague de chaleur, quelques mètres peuvent changer le confort d'une rue. Un trottoir minéral exposé au soleil, une cour d'école sans arbre et une place ombragée n'offrent pas du tout la même expérience. Dans le Sud-Est, l'adaptation urbaine commence donc par une question très concrète : où les habitants subissent-ils le plus fortement la chaleur dans leur parcours quotidien ?

Selon une cartographie publiée par le Cerema en mai 2025, plus de 5 millions de personnes vivent dans des zones très sensibles aux fortes chaleurs, sur les 88 plus grandes aires urbaines de métropole ; Grenoble et Lyon sont citées parmi les dix villes les plus exposées.

L'Ademe rappelle qu'en période de canicule, la ville peut être jusqu'à 10 °C plus chaude que la campagne. Pour agir, le Fonds vert a soutenu en 2025 au titre de la renaturation 817 projets, pour 81 millions d'euros d'engagements et 471 hectares renaturés, d'après le bilan du ministère.

L'ADEME rappelle que la végétalisation peut réduire les îlots de chaleur et améliorer le confort, à condition de choisir des essences adaptées et de préserver un sol vivant. Les arbres ont un avantage majeur : ils créent de l'ombre là où elle est utile aux piétons. Mais planter ne suffit pas. Un arbre a besoin de place pour ses racines, d'eau pendant son installation et d'un entretien compatible avec un climat plus sec.

La désimperméabilisation complète cette approche. Le Cerema souligne qu'un sol rendu plus perméable infiltre mieux la pluie, soutient la biodiversité et peut réduire l'échauffement. Retirer de l'asphalte dans une cour d'école, créer une noue, élargir une fosse d'arbre ou transformer une partie d'un parking peut donc répondre en même temps à la chaleur et au ruissellement.

L'eau doit toutefois être utilisée avec discernement. Fontaines, brumisation ou arrosage peuvent améliorer le confort, mais ils ne sont pas pertinents partout lorsque la ressource est sous tension.

VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

Habitat durable : rénover, rafraîchir et consommer moins d'énergie

Un logement confortable doit limiter les déperditions en hiver comme la surchauffe en été. Les choix d'isolation, de ventilation et de protection solaire sont donc indissociables.

Dans le Sud-Est, un logement performant doit désormais répondre à deux saisons critiques. En hiver, il faut limiter les déperditions et réduire les besoins de chauffage. En été, il faut empêcher la chaleur d'entrer et permettre au bâtiment de se rafraîchir la nuit. Une rénovation qui ne traite qu'un seul de ces enjeux peut déplacer la consommation plutôt que la réduire.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Anah a financé en 2024 la rénovation de 8 205 logements, pour 134,8 millions d'euros de subventions, selon la note de conjoncture de la Dreal. Les aides MaPrimeRénov' aux rénovations d'ampleur ont triplé en un an (47,3 millions d'euros, 2 804 dossiers), tandis que les dossiers « par geste » ont été divisés par deux. Au niveau national, le guichet a rouvert le 23 février 2026 : la rénovation d'ampleur vise les logements classés E, F ou G, et un rendez-vous avec un conseiller France Rénov' est désormais obligatoire.

La première étape reste l'enveloppe. Isoler la toiture, les murs ou les planchers selon la configuration du bâtiment réduit les échanges de chaleur. Mais le choix des matériaux et la mise en œuvre comptent autant que l'épaisseur annoncée. Les ponts thermiques, l'humidité et l'étanchéité à l'air doivent être traités ensemble. Plus un logement devient étanche, plus une ventilation correctement dimensionnée devient indispensable pour préserver la qualité de l'air.

Le confort d'été demande ensuite de bloquer le rayonnement avant qu'il ne traverse les vitrages.

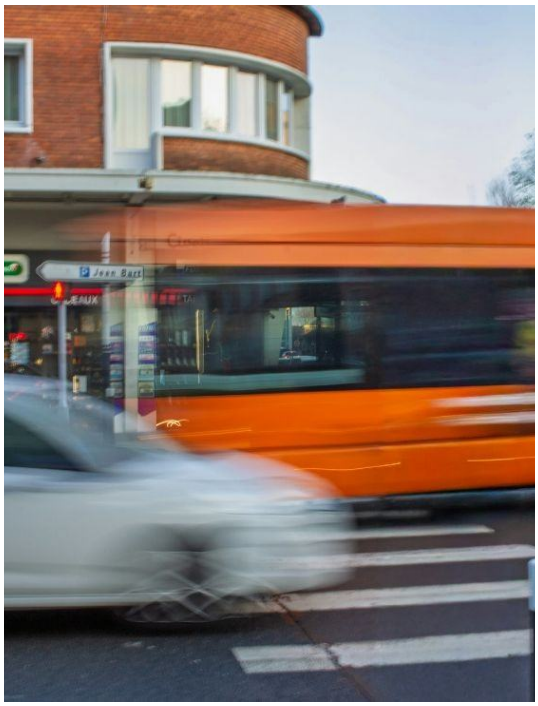


PUBLICITÉ


Please recycle me
ORIGINAL TASTE
Coca-Cola
ORIGINAL
SINCE
Coca-Cola
Coca-Cola

PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · NORD



Bus gratuit à Dunkerque : 24 millions de voyages en 2025, contre 9 millions avant la gratuité

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 23 octobre 2026

Depuis 2018, le réseau DK'Bus est gratuit : la fréquentation a presque triplé. Coût, financement, limites et conditions pour reproduire le modèle.

© Le Bulletin des Communes

Le bus gratuit Dunkerque fait figure de référence nationale : depuis septembre 2018, tout le réseau DK'Bus est gratuit pour tous, et la fréquentation est passée d'environ 9 millions de voyages en 2017 à plus de 24 millions en 2025. Retour sur une politique locale, ses coûts, ses résultats et ses limites.

La Communauté urbaine de Dunkerque regroupe environ 200 000 habitants. En 2017, son projet était présenté comme le plus grand réseau de bus gratuit de France, sept jours sur sept. Huit ans plus tard, l'expérience sert d'exemple à de nombreux élus. Voici ce que montrent les chiffres publiés.

Avant 2018, la gratuité existait déjà le week-end. En 2017, la part du bus restait faible : moins de 5 % des déplacements, selon une dépêche AFP reprise par la Banque des Territoires. À l'époque, le réseau datait des années 1970. La collectivité a donc choisi de combiner deux chantiers : la gratuité totale et une refonte complète des lignes.

Finalement, la gratuité totale est entrée en vigueur en septembre 2018. Elle concerne tous les usagers du réseau. D'après la Banque des Territoires, le réseau compte aujourd'hui 18 lignes de bus, dont 6 lignes à haut niveau de service. L'information sur le trafic est disponible en temps réel.

En outre, les travaux d'aménagement du réseau étaient estimés à environ 65 millions d'euros en 2017. D'emblée, les résultats sont nets. La Banque des Territoires fait état d'une hausse de 125 % de la fréquentation en cinq ans. Plus récemment, un article de presse publié en avril 2026 indique que le réseau a enregistré plus de 24 millions de voyages en 2025, contre 9 millions en 2017. Autrement dit, la fréquentation a presque triplé.

De plus, le même article signale un record : plus de 100 000 voyages en une seule journée, le 8 avril 2026. Selon les données communiquées par la collectivité et relayées par la presse, 10 % des usagers ont renoncé à leur voiture personnelle. La fréquentation des parkings aurait baissé de 30 %.

Toutefois, ces chiffres proviennent de la collectivité elle-même. Ils n'ont pas fait l'objet, à notre connaissance, d'une évaluation indépendante récente publiée. Bien sûr, la gratuité a un prix. Avant 2018, la billetterie rapportait environ 4,5 millions d'euros par an, pour un coût total du transport collectif estimé entre 45 et 50 millions d'euros.

Selon la Banque des Territoires, les dépenses nouvelles liées au dispositif atteignent 17 millions d'euros par an. Concrètement, le financement repose sur trois sources : le versement mobilité payé par les employeurs d'au moins 11 salariés, l'impôt local, ainsi qu'une part du budget général de la communauté urbaine.

Lors du lancement, un élu d'opposition a dénoncé une charge reportée sur les contribuables et les entreprises. Ce débat sur le financement reste central dans toutes les villes qui envisagent la gratuité. Cependant, le modèle n'est pas exempt de critiques. Dès 2017, la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) mettait en garde contre un risque de dégradation de l'offre en cas de baisse des dotations.

En effet, elle préférait une tarification solidaire, tenant compte des revenus.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 23 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

Loger les actifs et les saisonniers : une condition de l'attractivité

L'attractivité économique peut être freinée par le prix et la disponibilité du logement. Actifs permanents et saisonniers ont besoin de solutions adaptées aux réalités des bassins d'emploi.



Habitants et actifs du territoire. © Le Bulletin des Communes (archives)

Un territoire peut attirer une nouvelle activité économique sans parvenir à loger les personnes nécessaires à son fonctionnement. Dans le Sud-Est, la concurrence entre résidences principales, locations touristiques et résidences secondaires prend des formes particulièrement visibles sur certains littoraux et dans les vallées de montagne. Les salariés du commerce, de l'hôtellerie, de la santé ou de la maintenance doivent parfois accepter un long trajet faute de logement disponible près de leur emploi.

Depuis la loi Montagne II du 28 décembre 2016, chaque commune classée touristique doit signer avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Elle comporte un diagnostic des besoins, des objectifs et des moyens d'action à trois ans ; à défaut, le préfet peut suspendre la dénomination de commune touristique, rappelle l'Anil. Dans le Var, Sanary-sur-Mer a voté le 9 octobre 2025 le renouvellement de sa convention signée en 2021 : le diagnostic, mené avec Saint-Cyr-sur-Mer et Bandol, estime le besoin à environ 31 personnes.

La difficulté ne touche pas uniquement les travailleurs saisonniers. Les jeunes en apprentissage, les salariés en période d'essai et les professionnels recrutés par les services publics cherchent souvent une solution rapide, abordable et compatible avec une mobilité limitée. Une entreprise ou une collectivité qui recrute doit donc regarder le logement comme une condition de l'emploi, et non comme un sujet séparé.

Pour les saisonniers, l'Agence nationale pour l'information sur le logement rappelle en 2026 plusieurs pistes : interroger l'employeur sur l'hébergement proposé, vérifier les conditions de décence des logements mis à disposition et examiner les solutions adaptées au contrat. Ces conseils individuels ne résolvent pas la rareté de l'offre. Ils montrent cependant la nécessité de clarifier très tôt le besoin, la durée de séjour et le coût restant à charge.



PUBLICITÉ

FOCUS TERRITORIAL

Fraîcheur urbaine : agir rue par rue, place par place

La lutte contre les fortes chaleurs ne repose pas sur une solution unique. Ombre, matériaux, eau, végétal et sobriété des usages doivent être pensés ensemble à l'échelle du quartier.



Végétalisation d'une aire de jeux. © Le Bulletin des Communes (archives)

L'ombre d'un arbre mature, une place moins minérale ou un chemin piéton ombragé peuvent améliorer le confort de manière très tangible. Mais l'efficacité dépend de l'emplacement, de l'entretien, du sol disponible et de la capacité à préserver les arbres dans le temps.

À Nice, la Ville prévoit de désimperméabiliser et végétaliser une vingtaine de cours d'école par an ; sur trois cours, 1 905 m² ont été déconnectés du réseau pluvial, pour 300 072 euros dont 58 % apportés par l'Agence de l'eau, selon une fiche de février 2026. À Grenoble, huit cours « Coqueli'cours » ont été transformées et trois autres engagées à l'été 2025, d'après la Ville. À Marseille, l'enrobé de la cour de l'école Mazargues Centre a été remplacé à l'été 2026 par des pavés clairs, rapporte Made in Marseille.

La lutte contre la chaleur se joue dans des lieux très ordinaires : cour d'école, rue commerçante, place minérale ou arrêt de transport. Avant de choisir des plantations ou des matériaux, la collectivité doit observer l'exposition au soleil, les déplacements des usagers et les moments où l'espace est le plus fréquenté. Un même aménagement peut être utile le matin et insuffisant lors des heures les plus chaudes.

Les petites opérations comptent aussi : abords d'école, arrêts de bus, cours, espaces d'attente ou traversées piétonnes. Agir par points sensibles permet de tester les solutions, de les mesurer et de progresser sans attendre un grand réaménagement.

Les solutions doivent être combinées. L'ombre, la perméabilité des sols, la ventilation naturelle et le choix des végétaux répondent à des contraintes complémentaires.

Leur efficacité dépend aussi de l'entretien : un arbre récemment planté ne procure pas immédiatement l'ombre d'un sujet mature. Les projets doivent donc prévoir le temps nécessaire pour produire leurs effets et les besoins en eau compatibles avec les ressources locales.

EN 3 ÉTAPES

1. Repérer les rues, places et écoles les plus exposées pendant l'été.
2. Associer ombrage, sols perméables et choix d'essences adaptées.
3. Prévoir l'entretien et l'arrosage des plantations dès le projet initial.

À RETENIR

Un aménagement frais doit fonctionner aussi pendant les périodes de sécheresse.



TRIBUNE DES EXPERTS · GERTRUDE SAEM

Gestion intelligente du trafic : la révolution Gertrude pour les villes de toutes tailles

Éric Franceries
Directeur général délégué de GERTRUDE SAEM

Pourquoi remettre la question de la circulation au centre du débat local ?

Parce que c'est devenu un sujet quotidien pour tous les maires, pas seulement dans les grandes villes. On parle d'entrées de bourg dangereuses, de carrefours qui saturent à certaines heures, de vitesse excessive, de pollution… La circulation, c'est à la fois de la sécurité, du cadre de vie et de l'attractivité. Et les élus cherchent des solutions qui fonctionnent vite, sans chantier immense et sans exploser le budget.

Gertrude travaille sur ces sujets depuis longtemps…

Oui, plus de 45 ans. Ce qui a changé, c'est l'ampleur du besoin. Avant, les ITS étaient surtout sollicités par les métropoles. Maintenant, une petite commune a aussi besoin d'outils fiables et performants. Notre enjeu, c'est de rendre la gestion intelligente du trafic accessible à toutes les tailles de villes. I.AM BOX : « une solution rapide qui s'intègre sans tout casser »

Vous venez de présenter I.AM BOX. Qu'est-ce que c'est, concrètement ?

I.AM BOX, c'est une solution miniaturisée, héritée des meilleurs concepts de gestion de la mobilité, idéale pour performer rapidement sur un carrefour. I.AM BOX est capable d'intégrer de l'intelligence artificielle embarquée pour piloter et optimiser la circulation. L'idée, c'est qu'elle s'adapte à ce qui existe déjà. Beaucoup de collectivités ont encore d'anciens contrôleurs français : on les connaît, on sait travailler avec. I.AM BOX se branche dessus, on réutilise l'existant et on évite aux villes de repartir de zéro.

Ça veut dire pas de gros travaux ?

Exactement.

C'est une architecture ouverte : 4G, 5G, IoT, LIDAR, C-ITS, FCD… mais aussi compatible avec l'existant. On modernise sans imposer une révolution lourde.

Qu'est-ce que la box permet de faire au quotidien ?

Elle agit sur quatre niveaux : Surveiller les intersections avec de la télésurveillance avancée ; Piloter localement en temps réel ; Coordonner en donnant la priorité aux transports publics quand il faut ; Harmoniser plusieurs carrefours pour fluidifier un axe entier. L'effet, c'est moins d'attente, moins de bouchons, et un trafic mieux réparti. Et derrière ça, il y a un vrai gain environnemental et sécuritaire.

L'autre annonce forte, c'est cette solution à moins de 900 euros. Pourquoi ce choix ?

Parce qu'on a vu une réalité simple : une énorme partie des communes rurales n'ont pas besoin d'un centre de supervision complet. Elles ont besoin de sécuriser un carrefour, parfois le seul point noir du village. Jusqu'ici, l'offre du marché était souvent trop chère ou trop complexe. On s'est dit : on va faire simple, robuste et accessible.

À ce prix-là, qu'est-ce qui est inclus ?

C'est un équipement, un logiciel, une licence perpétuelle détenue à vie, avec garantie et SAV compris. On ne fait pas une entrée de gamme fragile. On fait une solution fiable, durable, compatible avec l'existant, installable facilement, et opérationnelle rapidement.

Pour quels usages typiques ?

Je pense tout de suite à : une entrée de bourg où la vitesse pose problème ; un carrefour accidentogène ; une zone scolaire ; un axe départemental qui traverse un village ; ou une commune touristique avec des pics saisonniers.

GERTRUDE SAEM

Publié le 29 novembre 2025 sur bulletindescommunes.net

Lire l'article complet →

VILLE

Confort d'été : le bon ordre des travaux

Avant de climatiser, il faut d'abord protéger, isoler et ventiler. Dans le Sud-Est, la qualité de l'enveloppe et les protections solaires conditionnent la réussite de toute stratégie d'adaptation.

Le guide de l'Ademe consacré au logement frais en été (mai 2024) recommande de commencer par les gestes gratuits, fermer les volets avant l'ensoleillement et aérer la nuit, puis de poser des protections solaires extérieures et d'isoler la toiture, principale source d'apport de chaleur. Viennent ensuite les brasseurs d'air, qui abaissent la température ressentie de 2 à 3 °C. La climatisation n'arrive qu'en dernier recours : régler la consigne à 26 °C au lieu de 23 °C divise la consommation par 2,5 à Montpellier, selon le guide.

Dans un bâtiment exposé aux fortes chaleurs, les travaux doivent d'abord limiter les apports solaires : protections extérieures, toiture performante, ventilation adaptée et réduction des surchauffes internes. Installer un équipement de froid sans traiter ces causes peut augmenter les dépenses d'énergie.

Dans un logement ou un équipement public, la chaleur d'été peut provenir de plusieurs facteurs : orientation, surfaces vitrées, toiture, ventilation ou usages intérieurs.



PUBLICITÉ

VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

Mobilités du quotidien : relier littoral, vallées et villages

Les déplacements quotidiens ne présentent pas les mêmes contraintes sur le littoral, en vallée ou en montagne. Des réponses complémentaires peuvent rapprocher les habitants des emplois et des services.



Enfants à vélo sur une voie partagée. © Le Bulletin des Communes (archives)

> « L'articulation avec le transport régulier est souvent décisive. »

Entre les pôles du littoral méditerranéen, les villes moyennes et les villages de montagne, les besoins de déplacement changent rapidement. Dans les espaces denses, l'enjeu concerne souvent la congestion, la fiabilité des transports et la qualité de l'air. Dans les territoires peu peuplés, la difficulté première reste parfois l'absence d'alternative à la voiture pour rejoindre un médecin, une gare, une formation ou un commerce.

La loi n° 2023-1269 sur les services express régionaux métropolitains (SERM), publiée au Journal officiel le 28 décembre 2023, prévoit des offres combinant renfort ferroviaire, cars express et réseaux cyclables. Grenoble a été labellisé dès la première vague, en juin 2024 ; Marseille, Nice, Toulon et Avignon l'ont été le 4 juillet 2024, selon le ministère de la Transition écologique. La labellisation n'est qu'une première étape : le statut de SERM est accordé par arrêté, après un dossier détaillant feuille de route, financement et gouvernance.

Sur le littoral, la ligne Zou! Marseille-Toulon-Nice, confiée à Transdev après mise en concurrence et exploitée depuis fin juin 2025, a transporté environ 5 millions de voyageurs en un an, selon l'opérateur. Vers les vallées, le projet de performance ferroviaire des Alpes du Sud prévoit environ 367 millions d'euros pour l'axe Aix-en-Provence-Briançon et ses gares, avec des travaux de mi-2027 à fin 2029, d'après SNCF Gares & Connexions (décembre 2025).

Un service pertinent commence par une connaissance précise des trajets. Les déplacements vers l'emploi ne suivent pas les mêmes horaires que les rendez-vous médicaux, les cours ou les courses. Les flux saisonniers compliquent encore le tableau dans les stations et les communes touristiques. Avant d'annoncer une nouvelle ligne, il faut donc mesurer qui se déplace, à quelle fréquence, pour quelle raison et avec quel niveau de contrainte.

L'articulation avec le transport régulier est souvent décisive. Une navette locale n'a pas besoin de couvrir tous les kilomètres si elle permet d'accéder à une gare ou à un car régional au bon moment. À l'inverse, une correspondance mal synchronisée peut allonger fortement le déplacement. Les autorités organisatrices, les communes et les employeurs ont intérêt à travailler sur une grille d'horaires commune, plutôt que sur des offres qui s'ignorent.

Les aménagements les plus modestes comptent aussi. Un arrêt sûr et accessible, un cheminement piéton ombragé, une aire de covoiturage lisible ou un stationnement vélo peuvent conditionner l'usage d'un service. Sur les routes de montagne, les conditions météorologiques imposent en plus des solutions de continuité et d'information.

VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

Petites lignes, cars, vélo et covoiturage : penser la complémentarité

La mobilité du quotidien dans le Sud-Est ne peut pas reposer sur un seul mode.



Arrêt de transport collectif. © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

La mobilité se juge sur la possibilité de réaliser un trajet complet, pas un segment isolé.

Un réseau de mobilité pertinent ne repose pas sur un seul mode. Dans les zones les plus denses, les lignes structurantes organisent les déplacements ; ailleurs, le rabattement en vélo, en covoiturage ou en transport à la demande élargit l'accès réel aux services.

La loi d'orientation des mobilités imposait qu'au 1er juillet 2021 chaque territoire relève d'une autorité organisatrice : selon le Cerema, 53 % des communautés de communes ont pris la compétence, la région s'y substituant ailleurs. Le plan national covoiturage, lancé en décembre 2022 avec 150 millions d'euros, vise 3 millions de trajets quotidiens en 2027. Près de Grenoble, les lignes M covoit' Lignes+ comptaient dix lignes en 2023 ; le passager est gratuit et, en heure de pointe, un taxi est envoyé après 15 minutes d'attente.

Pour les déplacements quotidiens, le problème se situe souvent dans la correspondance entre plusieurs moyens de transport. Une ligne de car peut desservir un bassin de vie sans permettre d'arriver à l'heure au travail si son horaire n'est pas compatible avec celui d'un train. Le vélo ou le covoiturage ne deviennent utiles que si les conditions d'accès, de stationnement et d'information sont suffisamment simples.

La coordination des horaires reste décisive. Une correspondance manquée peut rendre un trajet impraticable, même si chaque service fonctionne séparément. Il faut donc raisonner à partir de parcours complets et des besoins des habitants.

La planification doit donc partir de trajets complets, du point de départ jusqu'à la destination. Les collectivités peuvent observer les liaisons qui manquent, la fréquence des services et les besoins selon les jours.

Les réponses varient entre centres urbains, vallées et secteurs peu denses.



PUBLICITÉ

VILLE, HABITAT & MOBILITÉS

Loger les actifs essentiels : une condition de l'attractivité

Quand les coûts du logement éloignent les salariés, c'est toute l'économie locale qui se fragilise.

Le logement des actifs est devenu une condition directe de fonctionnement des territoires attractifs. Lorsque les salariés ne peuvent pas résider près des emplois, les difficultés de recrutement s'aggravent et les déplacements s'allongent, notamment dans les secteurs saisonniers.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le parc social logeait 12,3 % des ménages en 2022, contre 15,4 % en métropole, et l'on compte une attribution pour huit demandes, avec 22 mois d'attente en moyenne, selon l'Insee (octobre 2026). Le bail réel solidaire progresse : la Dreal recensait 25 organismes de foncier solidaire agréés au 1er septembre 2025 et 2 630 logements en BRS engagés entre 2018 et 2024, dont 42 % dans la métropole Aix-Marseille-Provence ; 631 livraisons sont prévues en 2026.

La difficulté à recruter certains salariés peut être liée autant au logement qu'à l'emploi proposé. Lorsque les loyers ou les distances imposent des trajets trop longs, la disponibilité d'un poste ne suffit pas à attirer durablement les candidats.

Il faut donc regarder les besoins de logement selon les métiers, les horaires et la saisonnalité, plutôt que de considérer le sujet comme une question distincte du développement économique.

Une politique efficace doit combiner plusieurs leviers : réhabilitation du parc existant, dispositifs adaptés aux saisonniers, partenariats avec les employeurs et transports vers les bassins d'emploi. L'objectif est de stabiliser une présence à l'année.



PUBLICITÉ



RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

Vallée agricole et village perché. © Le Bulletin des Communes (archives)

Agriculture méditerranéenne : eau, énergie et adaptation climatique

L'agriculture méditerranéenne doit produire avec une ressource en eau plus contrainte et des épisodes de chaleur plus marqués.

L'agriculture méditerranéenne est habituée à composer avec la chaleur et des pluies irrégulières. Mais le changement climatique réduit la marge de sécurité. Les sécheresses peuvent durer plus longtemps, les épisodes de chaleur arrivent plus tôt et les besoins en eau des cultures augmentent avec l'évapotranspiration. Vignobles, arboriculture, maraîchage, grandes cultures et élevage ne réagissent pas de la même manière, mais tous doivent désormais intégrer le climat dans leurs choix d'investissement.

En Provence, l'irrigation sous pression progresse pour sécuriser vignes et vergers. La Société du Canal de Provence (SCP) a inauguré le 3 juillet 2025, avec la Région Sud, les ouvrages du secteur de Pertuis (Vaucluse) : le réseau Pertuis Ouest, mis en service en juin 2024, équipe 220 hectares de vignes, oliviers, truffes et céréales pour 2,5 millions d'euros. Un nouveau programme 2025-2034 doit équiper 2 300 hectares supplémentaires dans le département, dans le cadre d'un plan d'investissement de la SCP de 750 millions d'euros d'ici 2038, selon son dossier de presse.

L'eau est le premier point de tension. En 2026, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur a ouvert deux appels à projets du Fonds hydraulique agricole pour moderniser les infrastructures existantes et accompagner des projets adaptés aux contextes locaux. L'objectif affiché est de sécuriser l'accès à l'eau tout en respectant l'équilibre entre usages et écosystèmes. Cela signifie que l'irrigation ne peut plus être pensée uniquement comme une augmentation des volumes disponibles.

La première adaptation consiste à mieux connaître les besoins. Sondes d'humidité, pilotage de l'irrigation, entretien des réseaux, réduction des fuites et choix d'horaires limitant l'évaporation permettent d'utiliser chaque mètre cube plus efficacement. Dans certaines cultures, le goutte-à-goutte ou des systèmes de précision peuvent améliorer le pilotage. Mais l'équipement ne suffit pas si les variétés, les dates de plantation ou la structure du sol restent inadaptées à des étés plus chauds.

RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

Villages du Sud-Est : maintenir services, commerces et lien social

Un commerce ou un guichet qui ferme peut bouleverser la vie d'un village.

Dans un village, la fermeture d'un commerce, d'un cabinet ou d'un guichet ne se traduit pas seulement par quelques kilomètres supplémentaires. Elle peut rendre le quotidien plus difficile pour les personnes âgées, les jeunes sans voiture ou les ménages qui cumulent déjà de longs déplacements. Les données de l'Insee montrent que les habitants des bassins de vie ruraux restent en moyenne plus éloignés des équipements courants que ceux des espaces urbains.

Le programme Villages d'avenir, piloté par l'ANCT dans le cadre du plan France Ruralités, accompagne depuis le 1er janvier 2024 des communes rurales de moins de 3 500 habitants. En Vaucluse, 22 communes ont été retenues dès la première vague de décembre 2023, parmi lesquelles Bédoin, Venasque, Fontaine-de-Vaucluse ou Villelaure, sur des projets de logement, de mobilité, de culture, de patrimoine et de santé. Au niveau national, le ministère recensait en juin 2025 quelque 2 965 communes lauréates, 4 549 projets accompagnés et 120 chefs de projet, soit en moyenne 21 communes suivies par chacun.

La réponse passe souvent par des services regroupés. Une épicerie peut accueillir un dépôt de pain ou un relais colis ; un tiers-lieu peut combiner coworking, culture et accompagnement numérique ; une maison de santé peut mutualiser des locaux et des secrétariats. Le modèle fonctionne lorsqu'il répond à plusieurs besoins dans un même lieu et crée une fréquentation suffisante toute l'année.

Le réseau France services illustre la logique. En 2026, plus de 2 800 maisons et 144 bus permettent d'accéder à plusieurs opérateurs publics, avec un objectif d'accompagnement à moins de vingt minutes.

La Safer, opérateur foncier au service du développement des territoires ruraux et périurbains

La Safer intervient à vos côtés pour contribuer au développement économique du territoire, dans le respect de l'activité agricole et de l'environnement.

Grâce à ses équipes de terrain et à une palette d'outils adaptés aux différentes problématiques foncières, la Safer est votre partenaire privilégié dans la mise en œuvre de projets d'aménagement de l'espace rural et périurbain.



La Safer acteur de vos projets dans l'Ain :
- ZAC Bourg Sud - Cap 3B - 47 ha
- ZAC de la Dombes - CC Centre Dombes - 28 ha
- ZAC de Pont Rompu - CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon - 50 ha
- ZAC Ferney-Genève Innovation - CC du Pays de Gex/SPL Territoire d'Innovation - 46 ha
- Parc d'activité de la Grande Chambière - Bourg en Bresse Agglomération - 60 ha
- Zone d'activités du Souchet - CC de la Vallière - 6 ha

Aide à la prise de décision : l'élaboration d'une stratégie foncière
- production de référentiels de prix, pour une appréhension fine des transactions pratiquées sur le territoire
- réalisation d'études de faisabilité foncière : évaluation des conditions techniques et financières de maîtrise du périmètre
- prise en compte des problématiques et des impacts agricoles et environnementaux

Assistance à la réalisation du projet : le temps de l'action
- négociations propriétaires/exploitants et acquisitions amiables
- mise en œuvre et coordination des procédures administratives et d'utilité publique
- recherche de compensations agricoles et/ou environnementales
- mise en exploitation dans l'attente de la réalisation du projet

safer Rhône-Alpes

Pour tout renseignement, contacter Alexis Marze, Directeur Départemental Ain :
04 74 45 47 47 - direction@safer01.com
www.safer-rhone-alpes.com

PUBLICITÉ

Nouveau SUZUKI VITARA

Gamme à partir de 17 490 €*



Modèle présenté: Suzuki Vitara 1,6 WT Pack + peinture métalisée So'Color en option. Consommation mixte CEE gamme Vitara (V100 km) de 4,0 à 5,7. Emissions de co_2 (g/km) : de 106 à 131.* Un style de vie !

*Voir conditions en concession

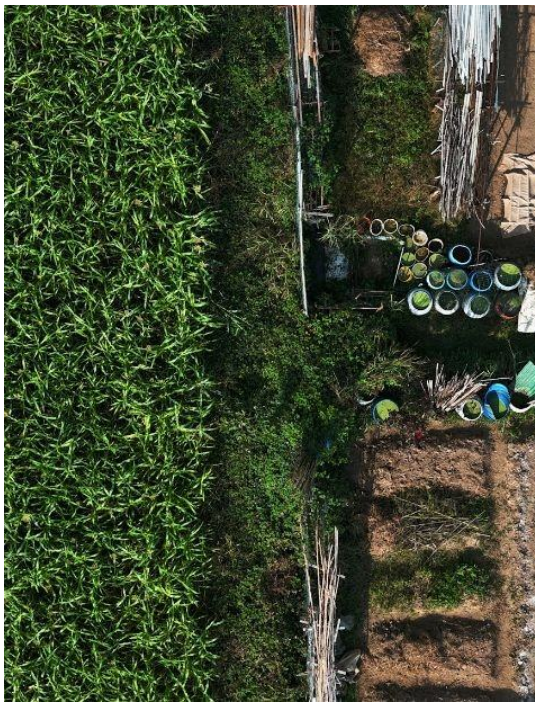
Automobiles RVO

CLERMONT-FERRAND NORD

04 73 24 37 80

PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · ALPES-MARITIMES



Régie agricole municipale : à Mouans-Sartoux, 25 tonnes de légumes bio par an pour les cantines

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 20 octobre 2026

Depuis 2010, Mouans-Sartoux cultive ses propres légumes bio pour ses cantines. Production, coût du repas, gaspillage : les chiffres de l'expérience.

© Le Bulletin des Communes

Une régie agricole municipale peut-elle nourrir les cantines d'une ville sans faire exploser le budget ? À Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), la commune produit elle-même ses légumes bio depuis 2010. Selon les chiffres publiés par la ville et la presse spécialisée, la régie fournit 85 % des fruits et légumes des cantines, pour un coût moyen du repas proche de la moyenne nationale. Retour sur une expérience suivie de près par d'autres élus.

Le projet n'est pas né d'un coup. Il résulte d'une démarche engagée dès la fin des années 1990 sur l'alimentation des enfants. Plusieurs étapes, chiffrées et documentées, permettent d'en mesurer les résultats. Une régie agricole municipale est une exploitation gérée directement par la commune. Des agents municipaux y cultivent des légumes destinés à la restauration collective. La commune maîtrise ainsi une partie de son approvisionnement, sans passer par un marché public pour ces produits.

À Mouans-Sartoux, la régie a été créée en 2010. Selon un article de la Banque des Territoires publié en novembre 2010, la commune visait alors 100 % de produits bio en restauration scolaire et voulait limiter les intermédiaires. La fiche de retour d'expérience publiée en mars 2020 dans le cadre du plan national santé-environnement, à partir d'un travail du Cerema, retrace le calendrier : 1998 : introduction de bœuf bio dans les cantines ; 2008 : décision de passer à une cantine 100 % bio ; 2010 : création de la régie agricole municipale ; 1er janvier 2012 : passage effectif au 100 % bio, selon cette fiche ; 2012 : révision du plan local d'urbanisme en faveur des terres agricoles ; 2016 : création de la Maison d'éducation à l'alimentation durable (MEAD) ; 2017 : labellisation du projet alimentaire territorial (PAT).

Selon le magazine agricole Pleinchamp, qui a publié une enquête le 21 avril 2025, les repas sont 100 % bio depuis septembre 2012. Les deux sources divergent donc légèrement sur la date exacte. Les données concordent sur l'essentiel. La régie s'étend sur le domaine de Haute-Combe.

Le démarrage a été modeste. Selon la Banque des Territoires, la première récolte portait sur 1 500 m² et deux légumes : une tonne de pommes de terre et 130 kg de courges, soit 10 % et 20 % des besoins annuels. C'est la question que posent souvent les élus. Selon Pleinchamp, le coût moyen du repas atteint 2,18 euros à Mouans-Sartoux, contre 2,21 euros en moyenne nationale. La ville affirme avoir mené sa transition alimentaire à coût constant.

Comment ? D'abord, par la lutte contre le gaspillage. Ensuite, par la cuisine sur place à partir de céréales et de légumineuses. En effet, la commune juge les produits végétaux industriels trop chers et préfère cuisiner elle-même. Côté familles, la fiche de 2020 indique une tarification selon le quotient familial, entre 2 euros et 6,75 euros. Le bulletin municipal 2020-2024 mentionne en outre une cantine à 1 euro pour les revenus les plus modestes, en 2024.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 20 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

Montagne et arrière-pays : inventer de nouveaux services de proximité

En montagne et dans l'arrière-pays, la distance et la saisonnalité compliquent l'accès aux services. Permanences, mutualisation et dispositifs itinérants peuvent offrir d'autres formes de proximité.



Randonnée en moyenne montagne. © Le Bulletin des Communes (archives)

En montagne et dans l'arrière-pays, la proximité ne signifie pas un service dans chaque commune. Les distances, le relief et la saisonnalité rendent certains équipements difficiles à maintenir. L'enjeu consiste donc à organiser des services qui se déplacent, se partagent ou fonctionnent à plusieurs échelles.

Lancé en 2021, le plan Avenir Montagnes finance la transition touristique et les mobilités des massifs. Selon un bilan publié par Maire-info en février 2023, il mobilise 331 millions d'euros de l'État et des régions et avait déjà soutenu 669 projets et territoires sur 2021-2022. Son volet investissement représente 300 millions d'euros, partagés à parts égales entre l'État et les régions, et son volet ingénierie 31 millions d'euros pour 187 territoires, dont 10 millions consacrés à une centaine de projets de mobilité, enjeu majeur pour l'accès aux services dans les vallées.

Le Sud-Est figure parmi les premiers bénéficiaires du volet ingénierie, dont les 32 premiers territoires ont été désignés le 8 octobre 2021. On y trouve les stations des Alpes-de-Haute-Provence, portées par les intercommunalités Alpes Provence Verdon, Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et Provence Alpes Agglomération, le Parc naturel régional du Verdon, le lac de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes, la vallée de la Roya avec la communauté de la Riviera française et, en Isère, le Cœur de Chartreuse.

Les bus France services montrent une première piste : amener l'accompagnement administratif vers les habitants plutôt que leur demander de rejoindre un centre permanent. La même logique peut s'appliquer à la santé avec des consultations avancées, à la culture avec des médiathèques itinérantes ou à l'alimentation avec des tournées et des marchés mobiles.

Le numérique complète ces solutions s'il reste accompagné. Une téléconsultation peut éviter un déplacement, mais elle suppose une connexion, un équipement et parfois un professionnel présent pour aider.



PUBLICITÉ

FOCUS TERRITORIAL

Tiers-lieux, mobilité et services itinérants : des réponses à tester localement

Dans les territoires peu denses, l'enjeu n'est pas de copier les villes mais d'assembler des solutions souples, adaptées aux distances et aux rythmes de vie.



Tiers-lieu et espace partagé. © Le Bulletin des Communes (archives)

Dans les villages et les vallées, un lieu partagé peut accueillir plusieurs services sans reproduire un équipement spécialisé pour chacun. La réussite tient à l'animation, aux horaires et aux professionnels présents, plutôt qu'à la seule qualité du bâtiment.

La France compte 4 050 tiers-lieux selon le panorama 2026 de l'Association nationale des tiers-lieux, contre 3 500 en 2023, dont plus d'un tiers en zone rurale ; 28 % d'entre eux ont toutefois vu leur budget baisser. En PACA, la DRAC a ouvert en 2023 un appel à initiatives réservé aux quartiers prioritaires, aux zones rurales isolées et aux communes Petites villes de demain, avec des aides plafonnées à 40 000 euros. Dans le Var, la France Services du Pays de Fayence a reçu 15 825 usagers en 2025 et une conseillère numérique itinérante y a réalisé 309 accompagnements dans les communes.

Dans un village ou une vallée éloignée d'un pôle de services, le problème n'est pas nécessairement l'absence totale d'équipements. Les horaires, les distances et la difficulté de combiner plusieurs démarches peuvent suffire à compliquer la vie quotidienne. Un lieu partagé ou une permanence itinérante devient pertinent lorsqu'il répond à ces obstacles concrets et qu'il s'inscrit dans les habitudes de déplacement des habitants.

Les services mobiles et le transport à la demande permettent de compléter les pôles existants. Les collectivités doivent toutefois vérifier les besoins réels et les temps de parcours, puis adapter l'offre lorsque la fréquentation évolue.

Le projet doit être testé avec ses utilisateurs. Une ouverture trop rare ou mal annoncée risque de décourager les personnes auxquelles le service est destiné.

Il faut donc préciser les missions du lieu, les partenaires présents et la façon d'assurer le suivi entre deux permanences. Dans les territoires touristiques, l'organisation doit aussi distinguer les besoins de saison des services indispensables aux résidents permanents.

EN 3 ÉTAPES

1. Établir une carte des services qui manquent au quotidien.
2. Tester un lieu partagé ou un service itinérant à l'échelle du bassin de vie.
3. Adapter les horaires aux déplacements et aux saisons touristiques.

À RETENIR

Une solution rurale doit rester utilisable toute l'année par les habitants permanents.

FSASPTT

TRIBUNE DES EXPERTS · FSASPTT

FSASPTT : construire le sport de demain, au service de tous



FSASPTT
Article du 28 octobre 2025

Dans un monde où le bien-être et la santé deviennent des priorités collectives, la FSASPTT s'impose comme un acteur incontournable du sport en France. Fédération pionnière dans l'omnisports, elle rassemble 260 clubs et propose 250 activités sportives adaptées à tous les âges, de la petite enfance aux seniors.

Son ambition ? Bâtir le sport de demain : un sport inclusif, innovant et responsable. Il est au service des collectivités, des entreprises et des citoyens. Grâce à ses programmes phares — KID'S, J'MACTIV et SOLIDARITÉ — la FSASPTT met le mouvement au cœur de la vie sociale et économique. Elle favorise ainsi la santé, la cohésion et l'égalité des chances.

Cet engagement, porté par des intervenantes comme Suzy Martin et Nathalie Noé, illustre une vision moderne du sport. Il s'agit d'un vecteur de bien-être durable et d'un levier d'impact territorial. L'ASPTT Fédération Omnisports (FSASPTT) fédère un réseau de clubs omnisports implantés sur l'ensemble du territoire national. Ce maillage territorial exceptionnel permet d'offrir à chaque citoyen une activité physique adaptée. Elle est proche de chez lui et encadrée par des coachs diplômés.

Au cœur de son Projet Fédéral, la FSASPTT promeut l'innovation sportive, l'éducation, la responsabilité sociale et le développement durable. « Notre mission, explique Suzy Martin, est de proposer des activités accessibles à toutes et à tous, dans un cadre sécurisé et bienveillant. Nous croyons profondément à la valeur sociale du sport, et nous travaillons main dans la main avec les collectivités. Nous cherchons à renforcer les politiques locales », ajoute-t-elle.

La FSASPTT ne se limite pas à l'organisation d'activités. Elle impulse une culture du mouvement. Une pédagogie de la littératie physique permet à chacun, de 1 à 101 ans, de développer ses capacités motrices et sa confiance en soi. La FSASPTT structure son action autour de trois grands programmes : KID'S, SOLIDARITÉ et J'MACTIV.

Le programme KID'S vise le développement moteur et cognitif des enfants. Il s'adresse aux 1–12 ans et s'adapte aussi aux écoles via le dispositif kidiSCHOOL. Ce dispositif est conçu pour compléter les programmes d'éducation physique.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 28 octobre 2025. **Lire l'article en ligne →**



PUBLICITÉ

RURALITÉ

Foncier économique : accueillir sans étaler

Réindustrialiser implique de trouver du foncier, mais aussi de le ménager. Densification des zones, requalification et mutualisation des équipements deviennent des priorités.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) est désormais inscrit dans le SRADDET, dont la modification n°1 a été approuvée par arrêté préfectoral le 3 juillet 2025. Le schéma impose une réduction de 54,5 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030 par rapport à la décennie précédente, déclinée par grand espace : 986 hectares pour l'espace alpin, 943 pour l'azuréen, 2 862 pour le provençal et 1 342 pour le rhodanien, selon la DREAL PACA, avec une garantie minimale d'un hectare par commune.

Avant d'ouvrir un nouveau secteur d'activités, un territoire peut mesurer le potentiel des friches, des locaux vacants et des parcelles peu utilisées. Le foncier disponible sur le papier n'est pas toujours réellement mobilisable : réseaux, pollution, accès et droits existants doivent être examinés.

Une zone d'activités ne peut plus être appréciée seulement à partir de sa superficie. La disponibilité des réseaux, l'accessibilité, l'état des bâtiments et la qualité des espaces communs influencent les possibilités d'accueil des entreprises.



PUBLICITÉ

RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

Climat, eau et biodiversité : comment le Sud-Est s'adapte aux nouvelles contraintes

Sécheresses, fortes chaleurs et fragilité des écosystèmes modifient déjà les conditions de vie dans le Sud-Est. L'adaptation suppose de relier eau, biodiversité, aménagement et prévention des risques.



Eau et biodiversité. © Le Bulletin des Communes (archives)

> *« Les solutions les plus robustes associent végétalisation, ombre, désimperméabilisation et gestion de l'eau de pluie. »*

Dans le Sud-Est, l'adaptation climatique n'est plus une perspective lointaine. Elle concerne déjà l'eau disponible en été, la température des villes, la santé des forêts, la biodiversité méditerranéenne et la capacité des territoires à continuer d'accueillir habitants, touristes et activités économiques. La région concentre plusieurs vulnérabilités : littoral dense, massifs forestiers exposés au feu, vallées urbanisées, agriculture irriguée et montagne dépendante de l'enneigement. Ce qui change aujourd'hui, c'est la simultanéité de ces pressions.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dispose pour son 12e programme (2025-2030) de 3,1 milliards d'euros d'aides, articulés autour du bon état des eaux, de l'adaptation au changement climatique, de la reconquête de la biodiversité et de la solidarité entre territoires. Sur la seule année 2025, selon son rapport d'activité, elle a engagé 496,9 millions d'euros, permis de désimperméabiliser 160 hectares, de restaurer 108 kilomètres de cours d'eau et de restaurer ou préserver 1 617 hectares de zones humides, et d'économiser 23 millions de mètres cubes d'eau par an.

Les projections de Météo-France donnent la mesure du défi. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la température moyenne annuelle augmenterait de 2,2 °C à l'horizon 2050 et de 3,7 °C à l'horizon 2100 par rapport à la période 1976-2005, selon la trajectoire de référence pour l'adaptation. À la fin du siècle, la région pourrait connaître en moyenne 11 jours par an au-dessus de 35 °C, contre beaucoup moins aujourd'hui, et 48 nuits chaudes dépassant 20 °C. Le nombre de jours de sols secs passerait de 101 dans la période de référence à 156, tandis que le risque élevé de feux de forêt progresserait fortement.

L'eau constitue le premier point de tension. La Région Sud indique que 21 des 60 bassins versants régionaux sont identifiés comme déficitaires. Or les besoins se cumulent : eau potable, irrigation, industrie, tourisme, hydroélectricité et maintien des milieux aquatiques. L'adaptation ne consiste donc pas seulement à chercher de nouvelles ressources. Elle passe d'abord par la réduction des fuites, la sobriété, la réutilisation lorsque cela est pertinent, l'évolution des pratiques agricoles et une meilleure coordination entre usages à l'échelle des bassins versants. Le Plan Climat régional fixe notamment un objectif de baisse de 10 % de la consommation d'eau.

Dans les villes, la chaleur impose une autre transformation. Les surfaces minérales accumulent l'énergie solaire et ralentissent le refroidissement nocturne.

RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

Eau potable : réduire les pertes et sécuriser les réseaux communaux

Réduire les fuites des réseaux d'eau potable protège à la fois la ressource et les finances publiques.



Travaux sur un réseau public (photo d'illustration). © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

Certains équipements numériques facilitent l'alerte et la localisation, mais ils doivent rester simples à exploiter.

Une fuite invisible sous une chaussée peut peser lourd sur les ressources d'un territoire. Dans le Sud-Est, où la chaleur et les tensions estivales sur l'eau se renforcent, la performance d'un réseau d'eau potable devient un enjeu de service public et d'adaptation climatique. Avant de chercher de nouveaux prélèvements ou de financer des infrastructures supplémentaires, une collectivité a intérêt à connaître précisément la part de l'eau qui atteint les abonnés et celle qui se perd entre le captage et le robinet.

Le plan Eau de 2023 prévoit 180 millions d'euros d'aides supplémentaires à compter de 2024 pour réduire les fuites, ciblant environ 2 000 communes fragiles et 170 points noirs dont le taux de pertes dépasse 50 %, selon une réponse ministérielle au Sénat de septembre 2023. Ces aides sont conditionnées à une meilleure gestion patrimoniale. Sur le bassin Rhône Méditerranée Corse, l'agence de l'eau a consacré en 2025 environ 70 millions d'euros aux économies d'eau, permettant de renouveler 301 kilomètres de réseaux, dont 24 kilomètres de points noirs, et 60 millions d'euros d'aides à l'eau potable ont bénéficié aux territoires ruraux.

L'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement définit le rendement du réseau comme le rapport entre les volumes consommés et les volumes introduits dans la distribution, en tenant compte des consommations du service. Son indicateur national donne une moyenne de 83,2 % au 1er janvier 2025. Cette moyenne ne décrit pas chaque commune : un réseau ancien, dispersé ou soumis à de fortes variations saisonnières peut présenter une situation très différente.

Le rendement seul ne suffit d'ailleurs pas à établir les priorités. Dans un réseau rural très étendu, les volumes perdus par kilomètre apportent un éclairage complémentaire.

Bureau de Coordination Arverne
2 avenue Léonard de Vinci
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 37 41 57 – Fax : 04 73 36 18 87
Mail : arverne.coordi@orange.fr

MISSIONS D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION

MISSIONS DE COORDINATION SPS DE TOUS NIVEAUX

PUBLICITÉ

RURALITÉ, AGRICULTURE & EAU

Forêts du Sud-Est : production, prévention des incendies et biodiversité

La forêt du Sud-Est produit du bois, protège les sols et accueille une biodiversité riche.

La forêt du Sud-Est ne remplit jamais une seule fonction. Elle produit du bois, abrite une biodiversité remarquable, stocke du carbone, protège les sols, structure les paysages et accueille habitants et touristes. Dans le même temps, elle est exposée à la sécheresse, aux maladies, aux ravageurs et surtout au risque d'incendie. Gérer ces fonctions ensemble devient l'un des grands défis territoriaux.

Avec environ 1,7 million d'hectares, la forêt couvre 51 % du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, deuxième région la plus boisée de métropole, selon l'Observatoire de la forêt méditerranéenne (édition 2024). Elle est privée à 54 % ; 704 000 m^3 de bois y ont été récoltés en 2022 et la filière forêt-bois compte 11 000 emplois. En 2023, 865 hectares ont brûlé pour 910 départs de feu, bien en deçà de la moyenne décennale de 3 780 hectares. La région est soumise sur tout son territoire aux obligations légales de débroussaillement : 50 mètres autour des constructions, extensibles à 100 mètres par le maire.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les bilans sylvosanitaires 2025 montrent une situation contrastée. La DRAAF indique que le printemps 2025 a été favorable aux peuplements et que l'état de certains indicateurs s'est amélioré, notamment en zone méditerranéenne après les effets de la sécheresse de 2022. Cette amélioration ne supprime pas la vulnérabilité. Les arbres affaiblis par plusieurs années chaudes peuvent rester sensibles aux nouveaux épisodes de stress hydrique ou aux attaques parasitaires.

La prévention des incendies repose sur une organisation permanente.

EEA

24/24 DEPANNAGE 7/7

EEA SAS : UN SPÉCIALISTE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU DÉPANNAGE À BOURG EN BRESSE

EEA SAS, Equipement Electrique de l'Ain, basé à Bourg en Bresse, côtoie le domaine de l'électricité depuis 1947. Plusieurs générations se sont succédées jusqu'en mars 2012, où Ludovic VERRES a pris la tête de l'entreprise. Avec maintenant 10 salariés, EEA assure :

- Toute installation électrique courants forts et faibles,
- Etude et installation de votre chauffage électrique,
- Etude et installation de tout système d'alarmes : incendie et intrusion,
- Câblage et dépannage informatique,
- Installation de réseau VDI,
- Tout dépannage électrique 7j/7 et 24h/24 (chauffage, chaudière, électroménager, informatique ...).



Nous intervenons à Bourg en Bresse et toute sa périphérie dans un rayon de 30 kms. Pour professionnels et particuliers, nos solutions d'électricité sont étudiées avec vous, dans une contrainte de budget et de temps.

Nous suivons tous nos chantiers électriques depuis la prise de contact jusqu'à la réalisation ; nous accordons une grande importance au suivi de maintenance et dépannage.

Direction : Ludovic VERRES • Particuliers et Professionnels

Projets complets d'électricité • Etude chauffage électrique • Installation d'alarmes

Un simple appel • 04 74 32 27 64 • Bourg en Bresse et environs

A toute heure, nous sommes joignables, une astreinte dépannage a été mise en place pour mieux vous servir ! 06 76 24 36 90

PUBLICITÉ



SANTÉ & SOLIDARITÉS

Accueil de patients dans un établissement de soins. © Le Bulletin des Communes (archives)

Accès aux soins : rapprocher les consultations des habitants du Sud-Est

Pour les habitants du Sud-Est, obtenir un soin dépend aussi du délai de rendez-vous et de la possibilité de se déplacer.

Sur le littoral comme dans les vallées et les communes de montagne, l'accès à un professionnel de santé ne se résume pas à la distance qui sépare le domicile du cabinet. Un rendez-vous disponible, un transport adapté et une orientation compréhensible comptent tout autant. Lorsqu'un habitant renonce à une consultation faute de solution, les conséquences sont médicales, mais aussi sociales et territoriales. Pour les élus, le premier enjeu est donc de connaître précisément les difficultés de leur bassin de vie, sans confondre présence d'un bâtiment et offre réelle de soins.

Le nouveau zonage des médecins généralistes, arrêté par l'ARS Paca le 5 janvier 2026, classe 21 % de la population régionale en zone d'intervention prioritaire (ZIP), contre 15,9 % auparavant, et 52,5 % en zone d'action complémentaire (ZAC) : environ 74 % des habitants vivent ainsi dans un territoire ouvrant droit aux aides à l'installation. En Auvergne-Rhône-Alpes, le zonage applicable depuis le 1er janvier 2026 place 28,5 % des habitants en ZIP et 49,2 % en ZAC, selon l'ARS. Ce classement conditionne l'accès des médecins aux aides de l'Assurance maladie et des collectivités.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles peuvent apporter une réponse lorsque médecins, infirmiers et autres professionnels construisent un exercice coordonné. Les centres de santé relèvent d'un fonctionnement différent, avec des praticiens salariés. Ces deux modèles peuvent être utiles, mais ils ne deviennent efficaces que si les équipes sont effectivement disponibles, que les horaires répondent aux besoins et qu'une coopération existe avec les hôpitaux, les pharmacies et les acteurs de l'aide à domicile.

La politique nationale France Santé, présentée en 2026, vise à rendre plus lisible l'offre de soins de proximité. Le ministère de la Santé met notamment en avant des structures pouvant proposer des consultations sans dépassement d'honoraires, avec une ouverture régulière et une orientation rapide lorsque l'état du patient le nécessite.

SANTÉ & SOLIDARITÉS

Bien vieillir : organiser les services autour des personnes âgées

Le vieillissement transforme les besoins en logement, mobilité et accompagnement.

Vieillir dans un village de l'arrière-pays, dans une ville moyenne ou dans une commune littorale ne soulève pas les mêmes difficultés. Le logement peut être inadapté, un escalier devenir un obstacle, un arrêt de bus être trop éloigné ou une démarche administrative demander plusieurs déplacements. Le maintien de l'autonomie dépend ainsi d'une organisation qui dépasse le seul secteur médico-social : habitat, mobilité, santé, commerces et lien social doivent être pensés ensemble.

La loi du 8 avril 2024 pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie a créé un service public départemental de l'autonomie, point d'entrée unique pour les personnes âgées et handicapées, piloté avec une conférence territoriale de l'autonomie. Pour le logement, MaPrimeAdapt' finance 50 % ou 70 % de travaux d'adaptation plafonnés à 22 000 euros HT, pour les ménages modestes de 70 ans ou plus ou de 60 à 69 ans en perte d'autonomie (Service-public.fr, janvier 2026). En Paca, l'Insee projetait en 2017 un quasi-doublement des 75 ans ou plus, de 519 700 en 2013 à près d'un million en 2050.

Vieillir dans un village de l'arrière-pays, dans une ville moyenne ou dans une commune littorale ne soulève pas les mêmes difficultés.

Le service public départemental de l'autonomie, prévu par la loi du 8 avril 2024 et généralisé à partir de 2025, cherche à rendre les parcours plus lisibles pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants. Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, il repose sur une coopération entre départements, agences régionales de santé, communes, organismes de sécurité sociale et acteurs locaux.



PUBLICITÉ

FLORIOT

Réhabilitation du Lycée Carriat
à Bourg-en-Bresse



Immeuble de bureau Le Notus
à Bourg-en-Bresse



BATIMENT / GENIE CIVIL
LOGEMENTS COLLECTIFS
MAISONS INDIVIDUELLES ET GROUPEES
PROMOTION IMMOBILIERE

EDEN Square, 28 logements
à Ambérieu



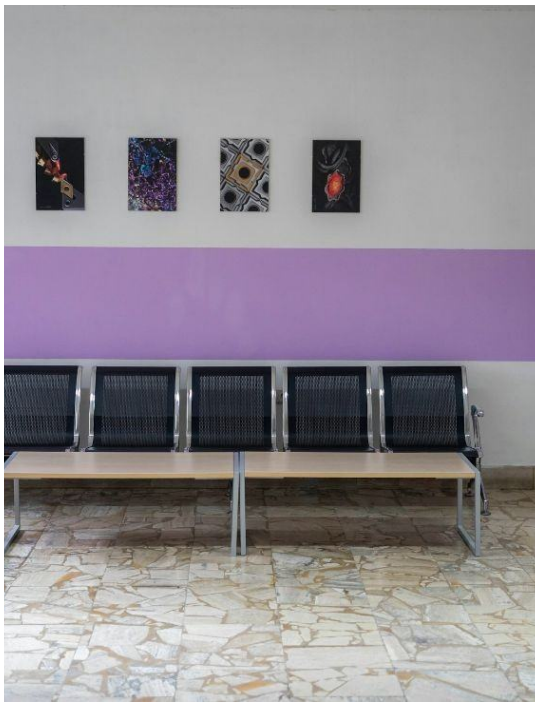
Centre hospitalier USLD
à Bourg-en-Bresse



floriot.com

PUBLICITÉ

RETOUR D'EXPÉRIENCE · SAÔNE-ET-LOIRE



© Le Bulletin des Communes

Centre de santé départemental : en Saône-et-Loire, plus de 70 médecins salariés et 153 828 consultations en 2025

VU SUR BULLETINDESCOMMUNES.NET
Publié le 27 octobre 2026

Depuis 2018, la Saône-et-Loire salarie des médecins généralistes. Chiffres, financement, rôle des communes et conditions pour reproduire le modèle.

Le centre de santé départemental de Saône-et-Loire salarie des médecins généralistes depuis janvier 2018. Partie d'une trentaine de praticiens, la structure revendique aujourd'hui plus de 70 médecins et plus de 40 000 habitants ayant retrouvé un médecin traitant. Chiffres, financement, difficultés et conditions pour reproduire l'expérience : retour sur un dispositif scruté par d'autres départements.

L'idée naît en 2015. Le département anticipe alors que la moitié de ses médecins généralistes partira à la retraite d'ici 2018, rapporte la Banque des Territoires. À l'époque, la densité est de 110,4 généralistes pour 100 000 habitants, contre 132,1 au niveau national. Par ailleurs, le territoire compte 547 200 habitants répartis dans 563 communes.

En outre, le département avait déjà testé des aides financières à l'installation dès 2013. Il constate cependant que ces incitations ne suffisent pas à enrayer la désertification médicale. Le département présente le projet aux élus en juin 2017, puis l'adopte en septembre 2017. D'ailleurs, les premiers médecins salariés reçoivent des patients en janvier 2018. Ainsi, il aura fallu environ dix-huit mois de préparation.

Par ailleurs, le schéma repose sur des centres territoriaux et des antennes de proximité. Début 2019, cinq centres territoriaux et dix antennes fonctionnaient déjà. En outre, les médecins, salariés, travaillent 35 heures par semaine. La Banque des Territoires cite une rémunération de l'ordre de 5 000 euros par mois en 2019, selon l'ancienneté.

En 2018, le centre de santé départemental a reçu 16 221 patients et réalisé 23 235 consultations, dans quatre centres et neuf antennes ouverts au fil de l'année. Surtout, 11 052 patients ont déclaré un médecin traitant du centre dès cette première année. C'est l'indicateur clé dans un territoire où beaucoup d'habitants n'en avaient plus.

Le dispositif a fortement grandi. En mai 2023, Le Quotidien du médecin faisait état de 71 généralistes salariés et de 400 000 consultations revendiquées. Selon un article de La Gazette France du 10 juillet 2026, le centre a réalisé 153 828 consultations en 2025, dont plus de 126 000 en médecine générale. D'ailleurs, il emploie plus de 70 médecins, parmi plus de 100 professionnels de santé.

Toujours selon cette source, plus de 40 000 habitants ont retrouvé un médecin traitant grâce au dispositif. Enfin, la stratégie du département a reçu en 2026 le grand prix des Assises nationales de l'accès aux soins. D'abord, le département encaisse lui-même le prix des consultations. En outre, il gère le centre dans un budget annexe, distinct de son budget principal.

Le département visait l'équilibre à partir de 30 médecins salariés, selon la Banque des Territoires. Par ailleurs, une structure administrative d'une vingtaine d'équivalents temps plein assure la gestion. En outre, les sources consultées ne publient pas de bilan financier détaillé récent.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 27 octobre 2026. Lire l'article en ligne →

SANTÉ & SOLIDARITÉS

ESS : entreprendre autrement dans les territoires du Sud-Est

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire répondent à des besoins que le marché classique couvre parfois mal. Leur ancrage territorial doit toutefois s'appuyer sur une activité durable et des partenariats solides.



Acteurs de l'économie sociale et solidaire. © Le Bulletin des Communes (archives)

Dans le Sud-Est, l'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur marginal réservé à quelques associations. Elle réunit des associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales qui poursuivent une utilité sociale et réinvestissent une part importante de leurs résultats dans leur projet. La CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur indique qu'en 2025 plus de 12 000 entreprises et structures font vivre cette économie dans la région.

La Région Sud a présenté le 5 novembre 2024 une stratégie pour l'économie sociale et solidaire couvrant la période 2024-2030, rapporte Made in Marseille. L'ESS y représente environ 10 % des emplois et 7 % du PIB régional. Le plan prévoit d'aider les structures à répondre aux appels à projets, de privilégier la cotraitance avec les entreprises classiques et de réunir un comité de 25 financeurs ; la Région estime y consacrer près de 100 millions d'euros sur le mandat. Parmi les acteurs cités figurent l'atelier textile Fil Rouge, qui a produit 103 000 pièces pour Décathlon lors des Jeux de 2024, et le groupe d'insertion La Varappe.

Son intérêt apparaît surtout lorsqu'on part des besoins locaux. Une épicerie coopérative dans un village, une structure d'insertion qui répare des vélos, un service de mobilité solidaire, une ressourcerie, une crèche associative ou une entreprise adaptée ne répondent pas au même marché. Mais toutes cherchent à maintenir une activité là où le modèle classique peut être fragile, en combinant recettes commerciales, financements publics, bénévolat, sociétariat ou partenariats.

Cette diversité est une force, mais elle impose une exigence économique. L'utilité sociale ne dispense ni de trouver des clients ni de maîtriser les coûts. Les structures les plus solides sont celles qui savent identifier un besoin durable, construire une gouvernance claire et limiter leur dépendance à une seule subvention.

bdmp | Le bulletin des marchés publics
SOURCING DE FOURNISSEURS VÉRIFIÉS, DÉDIÉ AUX ACHETEURS PUBLICS
Je m'inscris
Mise en relation d'entreprises exclusivement qualifiées et vérifiées à destination des acheteurs publics, pour le traitement des marchés inférieurs au seuil de Publicité.

FOCUS TERRITORIAL

Prévention, télémédecine et parcours de soins : mieux articuler les solutions

L'accès aux soins ne dépend pas d'une réponse unique. Il suppose de mieux articuler consultations, prévention, transport, médico-social et outils numériques.



Coordination entre professionnels de santé. © Le Bulletin des Communes (archives)

La télémédecine peut réduire certains déplacements, notamment pour des suivis organisés avec des professionnels identifiés. Elle reste cependant un outil parmi d'autres : accueil physique, soins infirmiers, consultations avancées et transport conditionnent l'accès réel au parcours de santé.

Les données de la Drees publiées en février 2026 relativisent la place de la télémédecine : les généralistes libéraux ont réalisé 5,4 millions de téléconsultations en 2023, soit 2,2 % de leurs consultations, contre 3,7 % en 2021. En 2024, 17 % des habitants des communes sous-dotées en généralistes avaient téléconsulté dans l'année, contre 15 % dans les communes bien dotées. Côté prévention, Mon bilan prévention, déployé depuis janvier 2024, offre aux 18-25, 45-50, 60-65 et 70-75 ans un rendez-vous pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, auprès d'un médecin, d'un infirmier, d'un pharmacien ou d'une sage-femme.

L'accès aux soins ne se résume pas au nombre de consultations disponibles. Les trajets, les horaires, l'orientation entre professionnels et l'accompagnement des patients influencent la continuité du parcours. Une solution de télémédecine peut faciliter certaines étapes, mais elle ne convient pas à toutes les situations. Il est donc utile de commencer par identifier les difficultés précises rencontrées par les habitants et les soignants.

La coordination suppose un interlocuteur clair et des rendez-vous adaptés. Les collectivités peuvent faciliter les locaux, l'information et la mobilité, tandis que les professionnels conservent la responsabilité de l'organisation des soins.

La coordination est déterminante. Si plusieurs intervenants participent au suivi d'une personne, chacun doit connaître son rôle et les modalités de transmission des informations nécessaires.

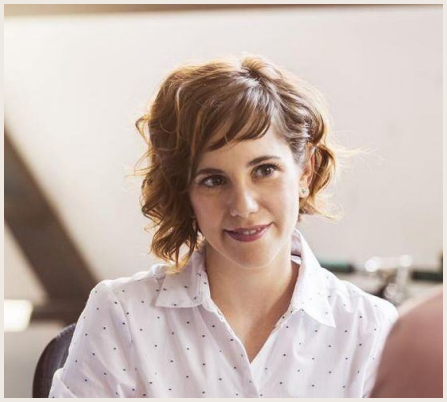
Les collectivités peuvent contribuer à organiser des lieux adaptés ou à faciliter les déplacements, sans se substituer aux professionnels de santé.

EN 3 ÉTAPES

1. Observer les délais, les trajets et les ruptures réelles dans les parcours de soins.
2. Préparer les permanences avec les professionnels et les services sociaux.
3. Prévoir l'accompagnement des patients pour les consultations à distance.

À RETENIR

Une solution numérique ne remplace pas un examen nécessitant une présence physique.



TRIBUNE DES EXPERTS · MGÉFI

Fonction publique territoriale : la Mgéfi confirme sa dynamique de conquête

Article publié le 17 septembre 2026

Pendant des décennies, la Mgéfi a construit son expertise auprès des agents de la Fonction publique d'État. Mais l'évolution du cadre réglementaire de la Protection sociale complémentaire a ouvert un nouveau chapitre pour l'ensemble des acteurs mutualistes. Anticipant ces transformations, la mutuelle a engagé dès 2023 une stratégie d'ouverture à d'autres versants de la Fonction publique, avec un objectif clair : mettre son savoir-faire au service des agents territoriaux et des collectivités.

Trois ans plus tard, la dynamique est installée. Au travers de son offre labellisée VicTerria Santé et des contrats collectifs remportés, la Mgéfi protège aujourd'hui plus de 37 000 agents territoriaux. Une progression significative qui témoigne à la fois de la pertinence de son positionnement et de la confiance accordée par les employeurs publics.

Lancée en 2023, VicTerria Santé constitue l'un des piliers de cette stratégie. Conçue spécifiquement pour répondre aux besoins des agents de la Fonction publique territoriale, cette offre 100 % digitale conçue avec l'appui du Groupe Matmut et labellisée permet aux adhérents de bénéficier de la participation financière de leur employeur tout en conservant une grande liberté de choix. Son succès commercial confirme l'existence d'une attente forte pour des solutions simples, accessibles et adaptées aux réalités du terrain.

Parallèlement, la Mgéfi s'est fortement mobilisée sur les marchés collectifs. Les années 2024 et 2025 ont été marquées, en la matière, par une série de succès qui ont permis à la mutuelle de renforcer sa présence auprès des collectivités territoriales, des offices publics de l'habitat et de différents établissements publics locaux. Plusieurs collectivités, parmi lesquelles la Ville de Deauville ou encore le Conseil départemental de l'Aube, ont ainsi choisi la Mgéfi pour accompagner leurs agents dans le cadre de la PSC.

Cette dynamique repose sur une conviction forte : la protection sociale ne peut se limiter au seul remboursement des dépenses de santé et à la performance de l'expérience client. Les collectivités attendent désormais un partenaire capable de les accompagner sur des enjeux plus larges tels que la prévention, la qualité de vie au travail ou encore la santé mentale des agents qui attestent de la crédibilité de leur marque employeur.

C'est précisément sur ces sujets que la Mgéfi entend faire la différence. Depuis 2023, la mutuelle a ainsi multiplié les partenariats avec les acteurs de référence du monde territorial. Sa collaboration avec l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT), sa participation aux grands rendez-vous de la Fonction publique territoriale ou encore son implication auprès de l'Observatoire Territoria illustrent cette volonté d'être un partenaire engagé des collectivités, bien au-delà de son rôle d'assureur.

Loin d'une logique purement commerciale, cette stratégie vise à mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les employeurs territoriaux : attractivité des métiers, prévention de l'absentéisme, accompagnement des transitions professionnelles ou encore prise en compte des risques psychosociaux. À travers des études, des actions de prévention et des espaces de dialogue, la Mgéfi cherche à contribuer aux réflexions qui façonnent la Fonction publique territoriale de demain pour toujours mieux armer les agents publics face aux exigences de leur temps.

Mgéfi

Publié le 17 septembre 2026 sur bulletindescommunes.net

Lire l'article complet →

SANTÉ

Réemploi et réparation : des activités utiles aux territoires

Réparation et réemploi permettent de prolonger l'usage des objets tout en développant des activités locales. Les collectivités peuvent aider à structurer les filières et leurs débouchés.

La loi AGEC de février 2020 fixe un objectif national de 5 % de réemploi et de réutilisation des déchets ménagers et assimilés en 2030, rappelle la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a adhéré en avril 2024 au Réseau régional des ressourceries et recycleries Paca. La même loi a créé des fonds réemploi alimentés par les éco-organismes : pour le textile, au moins 5 % des éco-contributions perçues par Refashion y sont affectés. Côté réparation, le bonus des filières électroménager et électronique a financé 715 227 réparations en 2024, contre 181 000 en 2023, selon les chiffres du Gifam publiés en janvier 2025.

Prolonger la durée de vie d'un objet peut réduire les déchets tout en soutenant l'emploi local. Ressourceries, ateliers de réparation, structures d'insertion et espaces de réemploi en déchèterie prennent une place croissante dans les politiques territoriales. Pour les communes et intercommunalités du Sud-Est, ces activités répondent à plusieurs enjeux à la fois : maîtrise des ressources, accès à des biens abordables et développement de métiers de proximité.



PUBLICITÉ

SANTÉ & SOLIDARITÉS

ESS : des solutions concrètes pour l'emploi local et les services

Associations, coopératives et structures d'insertion occupent une place centrale lorsqu'il s'agit de créer de l'activité utile, de maintenir du lien et de répondre à des besoins peu solvables par le seul marché.



Rencontre des acteurs de l'ESS. © Le Bulletin des Communes (archives)

> « La continuité compte autant que le lancement : un dispositif utile doit aussi pouvoir fonctionner après la phase de démarrage. »

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire répondent à des besoins très concrets : accompagnement de personnes, mobilité solidaire, réemploi, alimentation ou services de proximité. Leur utilité dépend autant de leur modèle économique que de la qualité des coopérations locales.

Dans le Pays d'Apt (Vaucluse), l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, lancée en octobre 2022 sur Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt, repose sur l'entreprise à but d'emploi Zou Vaï. Selon L'Écho du mardi (mai 2025), 98 personnes y sont passées et 30 sont sorties durablement de la privation d'emploi en dehors de l'entreprise. Ses activités couvrent l'entretien des extérieurs pour les particuliers et les professionnels, la fabrication de produits sur mesure et des prestations pour les entreprises du territoire.

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) associent structures de l'ESS, entreprises et collectivités sur un même bassin. Lors de l'appel à manifestation d'intérêt de l'État dont les 15 lauréats ont été annoncés le 25 novembre 2021, sur 134 candidatures, chaque pôle a reçu 100 000 euros pendant deux ans ; figuraient parmi eux le Projet Phare en Paca et La Place des Possibles, dans le Royans-Vercors. La Région Sud a par ailleurs lancé en 2020 un fonds de 10 millions d'euros dédié à l'ESS.

L'économie sociale et solidaire prend toute sa place lorsqu'un besoin collectif ne trouve pas de réponse satisfaisante. Il peut s'agir d'un service de proximité, d'un parcours vers l'emploi ou d'une activité utile à la vie locale. Mais l'intention sociale ne dispense pas d'une réflexion sur les moyens nécessaires : compétences, locaux, organisation, partenaires et ressources financières doivent être identifiés.

La commande publique, les partenariats associatifs et l'accès à des locaux adaptés peuvent aider ces structures à franchir un cap. Un soutien utile doit toutefois sécuriser la continuité de l'activité et éviter de dépendre d'une aide ponctuelle sans perspective.

La bonne structure dépend de l'activité. Une association, une coopérative ou une entreprise sociale ne répondent pas aux mêmes conditions de gouvernance et de financement.

Les porteurs de projet ont intérêt à tester le service auprès de ses futurs utilisateurs avant de chercher à l'étendre. La continuité compte autant que le lancement : un dispositif utile doit aussi pouvoir fonctionner après la phase de démarrage.

La mise en œuvre peut commencer par partir d'un service insuffisamment couvert dans le bassin de vie.

SANTÉ & SOLIDARITÉS

Parcours de soins : coordonner prévention, transport et télémédecine

L'accès aux soins ne dépend pas d'une réponse unique. Il suppose de mieux articuler consultations, prévention, transport, médico-social et outils numériques.



Signature d'un partenariat. © Le Bulletin des Communes (archives)

À RETENIR

Le parcours de soins doit demeurer lisible même lorsque plusieurs acteurs interviennent.

La prévention gagne à être inscrite dans les habitudes de proximité : repérage des fragilités, accès aux dépistages, information et accompagnement des personnes isolées. Ces démarches nécessitent des liens solides entre professionnels, associations et acteurs sociaux.

Dans les Hautes-Alpes, un médico-bus porté par la Fondation Edith Seltzer et l'InterCPTS départementale circule depuis novembre 2025 dans les communes rurales peu dotées. Selon l'ARS Paca (juillet 2026), il a assuré plus de 400 consultations de médecine générale en sept mois, aide les patients en affection de longue durée à trouver un médecin traitant et développe progressivement dépistage et éducation à la santé. Son budget atteint 985 000 euros sur trois ans, dont 180 000 euros par an de l'ARS et 100 000 euros de la Région Sud pour le véhicule. L'ARS recense par ailleurs 11 contrats locaux de santé signés en Paca.

Un parcours de soins efficace suppose de distinguer les besoins médicaux, les difficultés de transport et les obstacles administratifs. Ces dimensions se cumulent parfois, notamment lorsque la personne doit consulter plusieurs professionnels dans des lieux différents. Avant de multiplier les dispositifs, les acteurs du territoire peuvent donc décrire les étapes qui posent réellement problème et les solutions déjà disponibles.

Une offre numérique supplémentaire ne suffit pas si l'usager ne sait pas quand ou comment l'utiliser. L'accueil, la médiation et la continuité du suivi restent essentiels pour éviter des ruptures de prise en charge.

La consultation à distance doit être utilisée à bon escient. Elle peut rendre service pour certains échanges, mais ne remplace ni un examen physique nécessaire ni un accompagnement humain lorsque le patient en a besoin.

Et si vous envisagiez
la formation
autrement ?

HP Formation
Nous sommes là pour former vos collaborateurs et vous conseiller

HP Formation est un organisme certifié et agréé intervenant dans les domaines de formation touchant à la santé et à la sécurité au travail : incendie, sauveteurs-secouristes, habilitations électriques, travail en hauteur...

CONTACTEZ-NOUS
04 72 25 45 45
www.hp-formation.fr

PUBLICITÉ


FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER

PUBLICITÉ

FINANCES LOCALES

Budgets communaux : le point

Investissement, bilan du mandat, DETR, dotations : quatre analyses publiées sur bulletindescommunes.net.



Investissement des communes en 2026 : +3,6 % prévus, mais un recul de 3 % dans les petites et moyennes communes

26 octobre 2026

L'investissement des communes et de leurs intercommunalités devrait progresser de 3,6 % en 2026, selon la deuxième édition de l'Observatoire de la Banque des Territoires publiée le 13 octobre 2026. Mais la moyenne cache un net contraste : les grandes villes et les EPCI tirent la hausse, tandis que les petites et moyennes communes réduisent leurs projets. Chiffres clés, secteurs, financement et exemples concrets.

Pour mesurer l'investissement des communes, l'Observatoire analyse les budgets primitifs d'un panel de 47 collectivités, communes et intercommunalités, suivies sur cinq ans. Pour 2026, il porte sur 47 budgets principaux et 58 budgets annexes, soit 105 budgets au total.

Au total, le rapport recense environ 6 300 projets sur la période 2024-2026, classés en 10 catégories et 72 sous-catégories. Le panel compte notamment 32 territoires urbains, 15 ruraux, 12 périurbains, 7 littoraux, 4 de montagne et 2 ultramarins. Attention toutefois : il s'agit d'intentions d'investissement inscrites aux budgets primitifs, et non de dépenses réalisées. Les montants effectivement engagés peuvent donc différer.

Les intentions d'investissement du panel passent de 3 861 millions d'euros en 2025 à 4 001 millions en 2026. La hausse atteint donc +3,6 %, soit environ 140 millions d'euros supplémentaires. Cependant, la dynamique diffère selon le type de collectivité. Les EPCI progressent d'environ 5 %, alors que les communes reculent d'environ 3 %.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 26 octobre 2026. **Lire l'article en ligne →**



Bilan financier du mandat 2020-2025 : les communes ont investi 10 % de plus, selon l'OFGL

19 octobre 2026

Le bilan financier du mandat 2020-2025 des communes et intercommunalités est désormais connu : selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), le bloc communal a investi 10 % de plus que lors du mandat précédent, à prix comparables. Mais la hausse des prix, des dépenses de fonctionnement et de la dette pèse sur les nouvelles équipes. Voici les chiffres clés et ce qu'ils changent pour les habitants.

L'OFGL a publié en juillet 2026 une étude de sa collection « Cap sur… », consacrée au mandat communal et intercommunal 2020-2025. Elle compare ce mandat au précédent, celui de 2014-2019. Ses auteurs précisent toutefois que les données de 2025 restent provisoires.

Ces chiffres intéressent directement les équipes élues en mars 2026. En effet, ils décrivent la situation financière dont elles héritent. Oui. Selon l'OFGL, les dépenses d'équipement du bloc communal dépassent de 10 % celles de 2014-2019, à prix comparables. Cela représente environ 19 milliards d'euros de plus, et près de 20,7 milliards avec les budgets annexes. Au total, 267 milliards d'euros d'investissements ont été financés sur 2020-2025.

En 2025, les budgets principaux ont consacré 39,7 milliards d'euros à l'équipement. Les budgets annexes y ont ajouté 8,2 milliards. Le rythme a cependant beaucoup varié. Après une baisse de 16,5 % en 2020, l'investissement est reparti, avec une hausse de 9,7 % à prix constants en 2024.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 19 octobre 2026. **Lire l'article en ligne →**



DETR 2025 : 16 799 projets financés et une subvention moyenne de 59 518 euros, le bilan officiel

2 novembre 2026

La DETR 2025 a financé 16 799 projets, avec une subvention moyenne de 59 518 euros par projet, selon le bilan publié en octobre 2026 par la direction générale des collectivités locales. Les communes rurales en restent les premières bénéficiaires. Chiffres clés, priorités et enseignements pour monter un dossier.

Ainsi, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est la principale aide de l'État à l'investissement des communes rurales. En 2025, les préfets ont attribué 999,8 millions d'euros de subventions à ce titre, soit la quasi-totalité des crédits disponibles.

Au total, les préfets ont soutenu 16 799 projets, contre 18 153 en 2024. Le nombre de dossiers recule donc de 7 %. En revanche, la subvention moyenne progresse : 59 518 euros en 2025, contre 55 896 euros en 2024, soit une hausse de 6,5 %. L'effet de levier signifie qu'un euro de DETR accompagne en moyenne 5,2 euros d'investissement total. Le taux de subvention moyen, lui, s'établit à 19,4 % du coût des projets.

En outre, les communes portent l'essentiel des projets : 15 152 dossiers, soit 90,2 % des projets et 80,5 % des montants accordés. Les intercommunalités représentent 6,4 % des projets et 15,2 % des subventions. Surtout, la DETR reste une aide rurale. En 2025, elle a soutenu 13 092 projets de communes rurales, soit près de 86 % des projets communaux et 75 % des montants attribués aux communes.

En effet, la répartition entre départements suit des critères fixés par la loi : part de la population en communes peu denses, densité, potentiel fiscal et financier. Les départements ruraux reçoivent donc les montants les plus élevés par habitant.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 2 novembre 2026. **Lire l'article en ligne →**



Collectivités locales : pourquoi les communes redoutent un nouveau coup de rabot

17 juin 2026

Par ailleurs, les communes ont des charges qui augmentent. L'énergie coûte cher. Concrètement, les travaux de rénovation pèsent lourd. Dans ce contexte, les normes se multiplient. Cependant, les besoins sociaux progressent dans de nombreux territoires. Dans le même temps, les marges fiscales restent limitées. Augmenter les impôts locaux expose les élus à une forte colère. Réduire les services crée une autre colère. Ainsi, les maires se retrouvent donc entre deux pressions. Dès lors, ils demandent de la visibilité, car un budget local se prépare plusieurs mois à l'avance.

La Banque des Territoires rapporte que le nouveau président du Comité des finances locales appelle à un changement de méthode. Pour autant, ce point est important. Autrement dit, les élus ne contestent pas toujours l'idée de contribuer à l'effort national. En conséquence, ils contestent surtout les décisions prises sans dialogue suffisant.

En effet, une commune ne peut pas stopper du jour au lendemain un chantier, une cantine ou un service d'aide. À l'inverse, elle doit planifier.

D'abord, Quand les dotations baissent ou stagnent, les effets se voient vite. De plus, une piscine ouvre moins longtemps. Par ailleurs, une route attend sa réparation. Concrètement, une école reporte des travaux. Dans ce contexte, une association perd une subvention. Cependant, une médiathèque réduit ses horaires. Ensuite, ces décisions paraissent petites à l'échelle de l'État. Enfin, elles changent pourtant le quotidien d'une commune. En effet, elles touchent aussi l'attractivité du territoire. Ainsi, une famille regarde les services avant de s'installer. Dès lors, une entreprise regarde les infrastructures.

De plus, les petites communes disposent de moins d'équipes techniques.

Source : article publié sur bulletindescommunes.net le 17 juin 2026. **Lire l'article en ligne →**

AGENDA

À noter dans le Sud-Est

14 NOV.

Foire aux santons de Marseille, du 14 novembre 2026 au 3 janvier 2027 : 21 santonniers sur le Vieux-Port, entrée libre
Vieux-Port, Marseille (Bouches-du-Rhône) · inauguration le 15 novembre · Détails →

18 NOV.

Sarmentelles de Beaujeu, du 18 au 22 novembre 2026 : la fête du Beaujolais nouveau, sorti le jeudi 19 novembre
Beaujeu (Rhône) · Détails →

20 NOV.

Marché de Noël de Grenoble, du 20 novembre au 24 décembre 2026 : une centaine d'exposants
Place Victor-Hugo, Grenoble (Isère) · Détails →

20 NOV.

Marché de Noël de Lyon, du 20 novembre au 24 décembre 2026 : les chalets de la place Carnot
Place Carnot, Lyon 2e (Rhône) · Détails →

27 NOV.

Village de Noël de Nice, du 27 novembre 2026 au 3 janvier 2027 : chalets et grande roue
Jardin Albert-Ier et place Masséna, Nice (Alpes-Maritimes) · Détails →

27 NOV.

Marché de Noël de Montpellier, du 27 novembre au 30 décembre 2026
Promenade du Peyrou, Montpellier (Hérault) · Détails →

Dates publiées sur bulletindescommunes.net, à vérifier auprès des organisateurs avant tout déplacement.

RECEVEZ LE MAGAZINE

Chaque mois, le Bulletin des Communes dans votre boîte mail

Inscription gratuite pour les élus et agents des collectivités.

Je m'abonne →

ANNONCEURS

Parlez directement à 39 720 décideurs territoriaux

Publicité cliquable, Tribune des Experts, retours d'expérience. Contact : Maxime Leroy, maxime.leroy@bulletindescommunes.net.

Media Kit 2026 →

Galeries Lafayette

GALERIESLAFAYETTE.COM



GALERIES LAFAYETTE CLERMONT-FERRAND

25 PLACE DE JAUDE - TÉL.: 04 73 93 82 55

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 19H30 ET LE SAMEDI JUSQU'À 20H

WEDNESDAY AGENCY - RCS PARIS

PUBLICITÉ



PUBLICITÉ